

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 90 (1964)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sia

Informationsblatt des Schweizerischen Ingenieur- und Architekten-Vereins

Bulletin d'information de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
Bollettino d'informazione della Società svizzera degli Ingegneri ed Architetti

bulletin

Vœux à l'Exposition nationale suisse 1964

A. Rivoire

Le congrès international des ingénieurs 1963 à Munich

O. A. Lardelli

Problèmes de l'intégration européenne — Conclusion à l'article paru dans le Bulletin S.I.A. n° 34

P. Soutter

La Maison bourgeoise en Suisse

W. Naegeli

Relations internationales

Communications du secrétariat général

Mutations

Rédaction :

**O. A. Lardelli, A. Antonietti, Hch. Baur, A. B. Brun,
J. P. Cahen, M. Cuénod, P. Soutter, G. Wüstemann**

Edition :

**Secrétariat général de la S.I.A., 8022 Zurich
Beethovenstrasse 1. Tél. (051) 23 23 75 / 27 38 17**

Juin 1964

36

Seite / page

leer / vide /
blank

Avant-propos

Le présent numéro s'ouvre par les vœux que le président de la S.I.A., M. A. Rivoire, architecte, adresse à l'Exposition nationale suisse 1964. Nous prévoyons de consacrer un des prochains numéros à l'Exposition. Les membres de la S.I.A. ont, d'autre part, reçu la brochure publiée à l'occasion de la grande manifestation nationale et qui renseigne les visiteurs sur les buts, l'organisation et l'activité de la Société. Le dernier chapitre de cette brochure souligne que les architectes et les ingénieurs doivent prendre une part plus active à la vie politique. A ce propos, il peut être intéressant de relever que six membres de la S.I.A. ont été appelés aux plus hautes fonctions de notre pays.

La commission de rédaction.

Vœux à l'Exposition nationale suisse 1964

André Rivoire, architecte, président central de la S.I.A., Genève

En pleine période de haute conjoncture, concevoir, organiser et mettre sur pied une exposition nationale est une tâche redoutable et difficile. Des hommes s'y sont consacrés, avec enthousiasme, et ont été les premiers à mettre en pratique la belle devise qu'ils ont choisie pour l'Expo 64 : « Croire et créer ».

Les thèmes proposés, tant dans la partie générale que dans les sections spéciales, ont tous été inspirés par le désir de permettre au visiteur de prendre conscience des problèmes actuels, mais surtout futurs, que notre pays doit résoudre. Avec raison, l'Exposition n'a pas voulu être un musée de nos gloires passées, où l'on rêve à ce qu'aurait pu être l'avenir de notre pays, mais veut présenter en quelque sorte un magnifique chantier, un champ de travail où la Suisse de demain pourra s'épanouir et se retremper dans l'action créatrice et concrète.

Les ingénieurs et les architectes se sentent très spécialement associés à cette grande manifestation nationale. Ne sont-ils pas, en effet, parmi les premiers qui ont pour tâche,

pour devoir, de trouver des solutions aux problèmes immenses que pose l'évolution extraordinaire de notre époque, où sciences et techniques ont acquis une prépondérance encore jamais atteinte.

C'est ainsi que, dans tous les secteurs de l'Exposition, l'activité et l'influence de l'ingénieur et de l'architecte transparaissent constamment.

La S.I.A. est fière de participer à l'Exposition en tant qu'exposant, mais elle est fière aussi qu'un si grand nombre de ses membres aient été appelés à sa réalisation même. Elle leur adresse ses félicitations, et tout particulièrement à M. Alberto Camenzind, architecte en chef, pour l'œuvre magistrale qu'ils nous présentent.

La S.I.A. forme des vœux chaleureux pour le plein succès de l'Exposition nationale suisse 1964 et pour que le double but que ses promoteurs se sont fixé soit atteint : affermir notre foi en l'avenir du pays — stimuler notre effort de création.

Le congrès international des ingénieurs 1963 à Munich

Signification et activité de la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs, FEANI

Otto A. Lardelli, ingénieur S.I.A., Baden

On ne peut, comme participant et chroniqueur, apprécier un événement tel que le quatrième congrès international FEANI 1963 à Munich, qu'en feuilletant en arrière quelques-unes des pages du livre d'histoire, déjà richement doté, de cette organisation d'ingénieurs, aujourd'hui déterminante en Europe. Les motifs et les arguments de son activité actuelle prennent leurs racines dans les espoirs et les succès qui furent liés aux congrès précédents. Qu'il nous soit donc permis de jeter un bref regard rétrospectif sur l'histoire de la FEANI qui, selon son président actuel,

M. le professeur Siegfried Balke, s'identifie avec l'histoire de ses congrès.

Des ingénieurs européens furent, après la deuxième Guerre mondiale, parmi les premiers à se tendre la main par-dessus les frontières pour discuter des problèmes d'intérêt commun. A la suite d'une initiative française, un premier congrès international eut lieu en 1949 à Constance, sous la direction du professeur Marchal. Son thème, **la place et le rôle de l'ingénieur dans la société moderne**, devait en premier lieu permettre une prise de conscience. La formation

de l'ingénieur, son rôle social et humain, sa position dans la profession, l'ingénieur dans la recherche, et la question des inventions furent au premier plan des préoccupations du congrès. Le président de ce dernier, Pene, attribua à l'ingénieur la qualité de médiateur entre le capital et le travail ; quant à notre délégué suisse, M. Pierre Soutter, alors secrétaire général de la S.I.A., il parla d'une nouvelle croisade des ingénieurs dans la société moderne.

L'idée de créer une organisation internationale des ingénieurs tomba dans un sol fertile. Le 7 septembre 1951 fut fondée à Luxembourg la « Fédération internationale d'associations nationales d'ingénieurs », groupant la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche et la Suisse. Son premier président, M. Gilles, développa avec une grande force de persuasion la thèse selon laquelle l'ingénieur moderne doit sortir de son isolement et se mêler partout à la vie publique. La FEANI (dont la qualification d'« internationale » fut remplacée en 1956 par celle d'« européenne ») groupe aujourd'hui plus de 350 000 ingénieurs de 16 pays de l'Europe occidentale, à l'exception malheureusement de l'Angleterre et de la Norvège ¹.

Sous le thème : **La préparation de l'ingénieur à son rôle dans la société**, le congrès de Rome, en 1953, étudia les différents aspects du rôle de l'ingénieur tout d'abord dans la profession, puis dans l'économie, dans l'administration, la vie publique, la vie sociale de la nation et dans le cadre des autres professions ; il examina ensuite — pour la première fois — la préparation de l'ingénieur à son rôle dans une Europe unie ².

L'idée de l'union européenne comme facteur déterminant du progrès technique, économique et social passa incontestablement au premier plan lors du congrès de 1956 à Zurich, sous la direction du nouveau président de la FEANI, M. E. Choisy, Dr h. c., alors président de la S.I.A. Le thème général en était : **L'ingénieur et l'Europe** ³.

Après la première Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'atome, à Genève, qui, pour nous ingénieurs, fut impressionnante, se prépara sur le plan européen la fondation d'EURATOM et celle de la CEE, qui marquèrent de leur empreinte, au cours des années suivantes, la formation d'une technique et d'une économie européennes.

Le congrès de la FEANI de 1959, à Bruxelles, montra un dynamisme exceptionnel dans la voie de l'euro-péisation. Le professeur S. Balke, alors ministre de la République fédérale allemande, prononça le discours d'ouverture sur le sujet : « La contribution de l'ingénieur à l'aménagement d'un monde vraiment humain ». Sous le titre : **L'ingénieur et l'aménagement de l'Europe unie** furent traités les thèmes suivants : « La politique énergétique de la com-

munauté européenne », sous la direction de M. Hirsch, président de la Commission d'EURATOM, « La politique économique de la communauté européenne », sous la direction de M. Hallstein, président de la Commission de la CEE, « L'ingénieur dans la communauté européenne », sous la direction de M. Finet, président de la CECA, et « Le personnel scientifique et technique en Europe », sous la direction de M. Sergent, secrétaire général de l'OECE. La séance de clôture eut lieu sous la présidence de M. Benvenuti, secrétaire général du Conseil de l'Europe. Il était pratiquement impossible de faire mieux. Les importantes questions de la politique monétaire ne furent toutefois qu'effleurées.

En tant que Suisses, nous nous interrogeons, quelque peu soucieux, sur le sort du fédéralisme, qui nous semble un facteur non négligeable du développement culturel et politique ⁴.

Membres de la S.I.A. faisant partie du



Fig. 1. - Roger Bonvin,
ing. dipl.
Conseiller fédéral.

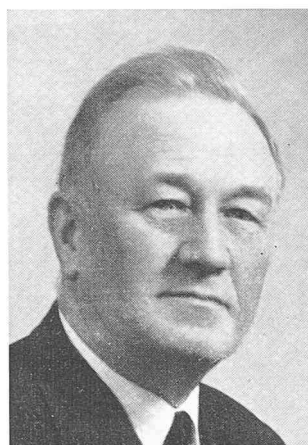


Fig. 2. - Eric Choisy,
Dr h. c., ing. dipl.
Député au Conseil des Etats.



Fig. 3. - Konrad Graf,
ing. dipl.
Député au Conseil des Etats.

Depuis lors, quelques années ont passé, renforçant d'une part le problème du dualisme économique et politique de l'euro-péisation et apportant d'autre part le rythme, devenu pour beaucoup insupportable, du développement technique. Alors que le phénomène « technique » était encore, il y a quelques décennies, le bouc émissaire que l'on accu-

¹ Une brochure, publiée par le secrétariat général permanent de la FEANI, Paris 9^e, rue Blanche 19, donne tous renseignements sur l'organisation et les tâches de la Fédération européenne et sur les associations nationales affiliées, ainsi que sur la position de la FEANI par rapport aux organisations européennes.

² Les contributions suisses ont été publiées dans le Bulletin S.I.A. n° 4, sept. 1953, et dans la « Schweizerische Bauzeitung » du 17 sept. et du 1^{er} oct. 1953.

³ Les rapports généraux ont été publiés dans le Bulletin S.I.A. n° 10, sept. 1956, et notamment la synthèse remarquable de l'Autrichien Dr Wiens concernant le thème : « L'union, facteur essentiel de la puissance économique européenne ». Un commentaire de M. Ostertag sur les résolutions du congrès a paru dans la « Schweizerische Bauzeitung » du 17 nov. 1956. Le rapport final du congrès a fait l'objet d'un numéro spécial du Bulletin S.I.A., de juin 1957.

⁴ Le point atteint par la Suisse, spécialement en ce qui concerne la politique économique, a été exposé d'une manière remarquable dans le Bulletin S.I.A. n° 21, juillet 1959, avec des illustrations tirées de « La Suisse Horlogère ».

sait d'être la cause du chômage consécutif à la déflation, il est aujourd'hui, ainsi que le releva le président du congrès de Munich, M. le professeur Herz, responsable aux yeux de nombreuses personnes du danger de guerre moderne et de la tension sociale. Simultanément, les frontières de l'Europe sont devenues manifestement trop étroites, surtout par rapport aux problèmes des pays en voie de développement. De nouveaux critères, fixés par les grandes puissances, exigent de l'ingénieur des efforts accrus s'il veut conserver sa réputation dans le monde.

Par suite de cette tension et de l'agitation intellectuelle qui en découle, l'ingénieur doit, selon les paroles de M. Balke dans son allocution d'ouverture du quatrième congrès de la FEANI, se livrer à une prise de conscience. Il doit continuer à se libérer de l'emprise des attaches rationalistes et prendre sa place dans une société humaine qui n'a pas

tion du progrès scientifique et technique des grandes puissances ».

Il devrait être clair, ainsi que M. Balke le souligna, que l'ingénieur ne doit plus être disposé à fonctionner comme un simple mandataire de la politique et de la technique. Pourtant, beaucoup se demandent sincèrement si et comment l'ingénieur, avec sa formation et les méthodes de la technique et de la science qui lui sont familières, peut parvenir à un « rapport réel de collaboration » avec un monde extérieur dont le développement semble irrévocable.

Cependant, avant d'approfondir quelque peu ce problème très important, qui fut traité dans la première séance de travail, décrivons brièvement le **cadre extérieur** de ce sympathique congrès. C'est en effet surtout ce cadre, et non les séances généralement brèves, qui permet d'établir les contacts humains nécessaires et contribue à confirmer le

sens profond de tels congrès.

Les journées vécues dans l'ambiance d'une manifestation de ce genre apportent à chaque participant un enrichissement qui le dédommage de sa peine et compense en un certain sens les frais en général assez élevés qu'il doit engager.

Le cadre extérieur du congrès de Munich et le travail immense que nécessita la préparation des séances de travail nous engagent à exprimer notre chaleureuse reconnaissance aux organisateurs et à leurs épouses. Ils ont su offrir beaucoup, non seulement à l'intelligence, mais aussi au cœur de chacun. Environ 1200 participants, venus de 25 pays, s'étaient rendus à Munich ; parmi eux, comme de coutume,

de nombreux Français, mais aussi déjà un grand nombre de collègues anglais et même des visiteurs venus des pays en voie de développement.

La **séance solennelle d'ouverture**, encadrée par des productions musicales, eut lieu dans la salle des congrès du Deutsches Museum et fut ouverte par l'allocution du président du congrès, M. le professeur K. Herz, secrétaire d'Etat. Le président de la FEANI, M. le professeur Balke, évoqua ensuite brillamment la situation de départ et les buts du congrès ; puis il salua les nombreux représentants éminents de l'Université, de l'Eglise, de l'Etat et de l'économie, ainsi que tous les participants. La **conférence inaugurale** fut prononcée par Son Excellence le comte Bernadotte, qui nous est connu notamment comme directeur des rencontres des titulaires du Prix Nobel à Lindau, au bord du lac de Constance. Sa conférence sur « La nature et la technique » fut une expression vibrante de la nécessité et de la volonté d'assurer un air sain, une eau saine, un sol sain. Le comte Bernadotte parla de la « Charte verte de Mainau » et de la fondation du Conseil allemand pour la conservation de la nature ; nous ne pouvons nous empêcher d'envier cette institution à notre voisin du Nord, lorsque nous pensons à l'attitude encore si matérialiste qui règne encore trop

Conseil fédéral et des Chambres fédérales



Fig. 4. - Jakob Bächtold,
ing. dipl.
Député au Conseil national.

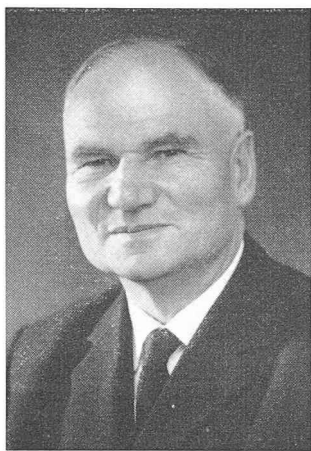


Fig. 5. - Willy Sauser,
ing. dipl.
Député au Conseil national.

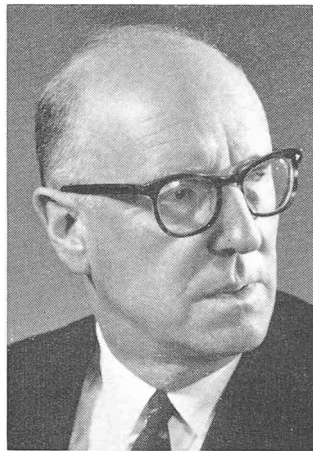


Fig. 6. - Rudolf Wartmann,
ing. dipl.
Député au Conseil national.

encore trouvé sa forme définitive et qui, par conséquent, a besoin d'une compréhension humaine de la technique. L'ingénieur devrait parvenir à de véritables rapports de collaboration avec les multiples forces qui façonnent la société. Pour cela, il ne devrait rien exiger des instances politiques ou des puissants de ce monde sans offrir une prestation en contrepartie. Le congrès a bien plutôt pour but d'encourager notre entourage à présenter ses revendications aux ingénieurs et aux scientifiques, car nous sommes parfaitement conscients du fait que le présent et l'avenir posent à la technique une tâche que nous sommes encore loin d'avoir complètement remplie.

Ces considérations engagèrent le Comité de direction de la FEANI à choisir pour le congrès le thème général : **Ce que le monde d'aujourd'hui demande à la technique**, avec, pour chacune des trois séances de travail, les thèmes principaux suivants :

- « Le rôle de la technique dans le développement de la civilisation européenne » ;
- « L'aide à apporter aux pays en voie de développement : ses bienfaits et ses dangers » ;
- « Les tâches urgentes de l'ingénieur face à l'accéléra-

souvent à l'égard de ces questions dans notre pays. La protection de la nature doit comprendre un développement constructif et un entretien judicieux. A cet effet, les amis de l'homme et ceux de la nature devraient se grouper et collaborer par-delà les frontières. — Le texte de cette allocution figure in extenso dans la revue « VDI-Zeitschrift »⁵ de septembre 1963, qui donne également un résumé des trois séances de travail, des contributions aux discussions et de la séance finale avec les résolutions. Nous voudrions attirer l'attention du lecteur sur cette publication, préparée et supervisée par M. le Dr Herrmann, et en recommander vivement la lecture ; il en existe également une version française. L'assemblée fut ensuite conviée à une réception dans la salle d'honneur du Deutsches Museum.

Le concert de gala de l'Orchestre philharmonique de Munich, sous la direction de Fritz Rieger, rassembla la plupart des participants dans la Salle d'Hercule de la Résidence reconstruite, pour le plaisir d'entendre la musique éternellement belle de Mozart, Haydn et Beethoven. Une réception par le Gouvernement de l'Etat bavarois eut lieu ensuite au Foyer. Le soir du deuxième jour du congrès, de nombreux participants se retrouvèrent au Deutsches Museum pour un banquet aux chandelles. L'atmosphère, rehaussée par de brèves allocutions, fut excellente. Comme, à Munich, l'ancienne Pinacothèque et le Deutsches Museum sont parmi les premières curiosités à voir, les participants au congrès y avaient librement accès.

Le mercredi après-midi eut lieu la séance finale solennelle dans la salle des congrès de Theresienhöhe, où se déroulèrent aussi les séances de travail ; une installation de traduction simultanée, qui fonctionna à la perfection, était à la disposition des auditeurs.

Le programme organisé pour les dames joue également un rôle très important à l'occasion de tels congrès. La promenade en bateau sur le Starnbergersee, avec une pause pour le café, ne manqua pas à celui de Munich. Le groupe des dames visita le mardi le château de Nymphenburg avec l'Amalienburg et la « galerie des beautés » et fut reçu à déjeuner dans la belle demeure de la « Fondation C. F. von Siemens ». Dans une intéressante allocution, M^{me} Dr Schlüter, vice-présidente de la Commission allemande de l'UNESCO, commenta le rôle humanitaire de la femme dans un monde entièrement transformé par la technique.

Nous remercions encore une fois ici les organisateurs d'avoir voué un soin particulier au programme préparé pour les dames. La présence de ces dernières lors de tels congrès contribue à donner une note mondaine qui embellit toute la manifestation. Et nos compagnes méritent d'être récompensées ainsi de leur patience et de leur compréhension à l'égard de leur époux trop souvent accaparé par ses problèmes professionnels. — Le congrès fut suivi d'excursions avec visite des châteaux royaux, auxquelles de nombreuses personnes prirent part. Elles y eurent le plus grand plaisir, malgré le temps parfois inclement.

Les frais de participation à un tel congrès sont malheureusement considérables et empêchent très probablement maints jeunes ingénieurs de s'y rendre. Néanmoins, je voudrais de nouveau encourager tous mes collègues à ne pas

laisser passer cette occasion unique de rencontres à la fois sérieuses et amicales avec des collègues de nombreux autres pays. Un tel congrès a en général pour effet de renforcer notre propre volonté et nos possibilités envers notre profession. Il constitue un stimulant pour notre activité dans le cercle plus restreint des associations d'ingénieurs nationales et locales. Les contacts personnels, spécialement s'ils peuvent avoir lieu avec des personnalités marquantes, sont de grande valeur. Ils permettent de se former en petit ou en plus grand cercle une opinion sur de nombreuses questions parfois difficiles. Les ingénieurs de différents pays coordonnent leurs efforts et obtiennent vis-à-vis du public et des autorités un poids accru. Le seul inconvénient, qui existe malheureusement toujours plus ou moins, réside dans le fait que, par manque de temps et en raison de la portée généralement trop grande des problèmes traités, le congrès se solde par des résolutions et des solutions qui restent presque toujours dans les généralités. Aussi serait-il souhaitable de parvenir dans ces congrès également à enfermer les problèmes dans des limites plus étroites et à préparer autant que possible le travail d'avance. Cette préparation devrait se faire au sein des associations nationales, dont les membres devraient être renseignés aussi tôt et aussi complètement que possible sur les problèmes qui seront traités au congrès. On pourrait alors renoncer, au profit de la discussion, à la présentation en séance des exposés, dont le texte est presque toujours distribué au préalable. Comme c'est le cas dans d'autres organisations, des groupes de travail pourraient être constitués, d'abord au stade de la préparation, puis à celui des séances de travail, pour l'étude des problèmes importants qui relèvent du domaine d'activité de la FEANI. En concentrant ainsi le travail, on arriverait sans doute plus vite à des résultats plus concrets.

Le thème principal de la première séance de travail était **le rôle de la technique dans le développement de la civilisation européenne**. Alain Poher affirma sa foi en la culture et la civilisation européennes, formées de beauté grecque, de droit romain et de charité chrétienne, mais aussi — on peut le constater avec une certaine fierté — de technique et de progrès. Cette culture européenne devrait parvenir à mener la société à une existence dans la dignité humaine, sinon elle aurait perdu son sens et failli à sa mission. L'auteur de cet article se permet toutefois de se demander si le droit romain, qui prévoit le droit illimité à la propriété privée en biens et en terrains, peut vraiment être une base de cette culture. Il est surprenant de voir que non seulement l'orateur cité, mais aussi les rapporteurs des thèmes secondaires, en arrivèrent finalement toujours à recommander de mieux organiser la vie, de mieux l'intégrer, et apparemment ensuite de la diriger d'une manière centralisée pour canaliser le progrès technique dans la voie désirée. Nous sommes manifestement tous trop soumis à la technique pour pouvoir nous rendre compte quelles sont les autres forces, pourtant très importantes et même d'ordre métaphysique, qui influencent la vie commune. Le professeur Röpke, économiste bien connu, a publié il y a quelque temps un article sur la question : « Qui, de l'économie ou de la culture, détermine le cours de l'histoire ? », dans lequel il ne traita de la technique et des sciences que tout à fait en marge. Il affirme que, dans le passé déjà, des talents techniques existaient mais qu'ils étaient bridés par

⁵ Revue VDI, tome 105 (sept. 1963), n° 25, 1153-1200.

la manière de penser et par la constitution sociale, de sorte qu'ils n'eurent aucune influence sur la vie économique. Il constate cependant que les conditions matérielles d'existence et la vie spirituelle ne sont pas séparables. Une telle indivisibilité ne serait que difficilement ou pas du tout compatible avec les méthodes techniques de pensée, en particulier avec la pensée déductive, et mettrait en question la possibilité de notre rapport de collaboration. Je mentionne ces considérations comme antithèse à la résolution du congrès concernant le premier thème principal, qui demande que les ingénieurs collaborent d'une manière décisive à l'avenir de l'Europe par le fait que la technique, les sciences naturelles, l'économie et la formation spirituelle se trouveront réunies en une humanité. On peut alors aussi se demander si la manière de penser et la constitution sociale actuelles n'enchaînent pas, inversement, une grande partie des hommes, de telle sorte que les possibilités d'influence du progrès technique sur la vie sociale et sur la civilisation sont trop fortement entravées.

Nous voudrions, par cette confrontation, introduire la question de savoir comment l'ingénieur peut faire valoir son droit d'interlocuteur découlant de ses responsabilités. En organisant, planifiant et intégrant, nous restons attachés à notre manière de penser et à notre milieu. Aussi, il ne nous sera presque pas possible de parvenir au vrai rapport de collaboration avec notre entourage préconisé par M. Balke. Le monde extérieur a le droit de savoir comment nous voulons mener notre travail technique et mettre en application ses résultats. Mais nous-mêmes devons sans aucun doute nous demander où et comment nous pouvons collaborer à la formation de la communauté humaine. Le rapporteur du quatrième thème secondaire sur **la contribution de l'ingénieur à la planification technique et à l'organisation**, le professeur autrichien Hohn, souligna avec raison l'importance primordiale de l'économie pour la solution de nos problèmes. Tandis que son exposé témoignait d'un certain pessimisme, M. Balke, à l'occasion du congrès, s'est exprimé d'une manière encourageante et optimiste sur le rôle de médiateur de l'ingénieur entre la technique et l'économie. Une bonne connaissance des facteurs économiques est aujourd'hui indispensable et urgente pour l'ingénieur. La technique et l'économie sont des grandeurs complémentaires et, au point de vue sociologique, elles sont étroitement enchevêtrées. Toutefois, la politique économique est caractérisée par un développement qui est très en retard par rapport à l'état actuel des sciences de l'ingénieur. Ceci pourrait être une précieuse indication pour d'autres tâches de l'ingénieur à traiter dans le cadre de congrès futurs.

La deuxième séance de travail était consacrée à **l'aide à apporter aux pays en voie de développement** ; elle suscita un grand nombre d'utiles indications et de propositions intéressantes. Plusieurs orateurs soulignèrent le fait que les besoins de ces pays ne sont pas seulement d'ordre matériel, mais avant tout aussi de caractère psychologique. Il peut y avoir des pays en voie de développement qui sont heureux et en un certain sens équilibrés, et pour lesquels une aide technique et économique n'est pas forcément

souhaitable. Il fut relevé dans la discussion que la meilleure assistance consiste à amener les pays en voie de développement à être capables de s'aider eux-mêmes.

Le thème de la troisième séance de travail : **Les tâches urgentes de l'ingénieur face à l'accélération du progrès scientifique et technique des grandes puissances**, devrait, au vu de la situation technique et politique actuelle, être compréhensible à chacun. Il s'agit de questions que tous les ingénieurs européens se posent déjà depuis longtemps et qui évidemment les agitent et les inquiètent. L'appel résultant du travail du congrès et demandant le rassemblement de tous les moyens personnels et financiers en Europe est impérieux. En revanche, on ne comprend pas bien qu'une des résolutions demande un minimum d'indépendance pour la recherche et l'enseignement en Europe. Nous constatons de plus en plus, justement dans ces domaines, que la technique et la science, ainsi que leur enseignement, débordent des frontières nationales. Nos efforts doivent tendre à créer également en Europe ces places d'étude et de travail qui rendent possible une contribution au développement commun de la science, de la technique, de l'économie et finalement de la culture, qui soit appropriée à la signification de la vieille Europe. Nous voulons en outre espérer que la proposition présentée par M. le professeur Küper, président du comité d'organisation, relative à la création d'une académie européenne des sciences techniques, tombera dans un sol fertile.

Conclusion : Le quatrième congrès international des ingénieurs de Munich a montré qu'après nous être attachés à des problèmes relativement modestes au cours des premières rencontres, et après les manifestations impressionnantes des hyperstructures de l'intégration européenne, nous en revenons, nous ingénieurs, aux problèmes élémentaires et différentiels de la vie et de la compréhension mutuelle indispensable. Une telle compréhension, pour citer les paroles de M. Ostertag dans son compte rendu du congrès, qu'il vaut la peine de lire⁶, ne mûrit que par la réflexion et les rencontres, par l'étude sérieuse des problèmes fondamentaux de notre vie commune et par les échanges de vues avec ceux qui se préoccupent également de ces questions et y réfléchissent comme nous. L'entente recommandée avec les autres sciences morales est certainement désirable, mais elle n'est pas l'essentiel. Il en résulterait sans doute la constatation que la technique n'est en soi ni bonne ni mauvaise. Il s'agit uniquement de savoir ce que les hommes en font. Mais les réalisations de la science et de la technique sont utilisées dans l'économie et dans la politique. C'est là le pivot du problème essentiel qui se retrouve à travers tous les congrès de la FEANI, celui de la vraie utilité de notre activité professionnelle. Souhaitons que l'on en tienne compte pour fixer le programme d'activité futur de la FEANI, en partant du paramètre de la véritable liberté humaine pour aboutir finalement aux domaines religieux, politique et économique.

(Traduit du texte original allemand)

⁶ « Schweizerische Bauzeitung », tome 81 (8 août 1963), n° 32, 565-570.

Problèmes de l'intégration européenne — Conclusion à l'article paru dans le Bulletin S.I.A. n° 34

Pierre Soutter, ingénieur S.I.A., Zurich

En donnant l'occasion à M. P. Soutter, comme nous l'avions annoncé dans un de nos derniers numéros, de préciser son point de vue au sujet de l'intégration européenne, nous aimerions provisoirement clore la discussion sur ce problème.

En sa qualité de président du Comité du Registre européen des professions techniques supérieures de la FEANI, M. Soutter mérite l'estime et la reconnaissance des ingénieurs européens, bien au-delà du cadre de la CEE qui lui tient à cœur.

La commission de rédaction.

J'aimerais me limiter à quelques faits importants qu'il y aurait lieu d'opposer aux affirmations de M. E. Studer, ancien conseiller national, dans le numéro 34 du Bulletin S.I.A., de juillet 1963, ce qui me permettra par la même occasion de préciser mes propres pensées.

J'avais essayé de résumer dans le Bulletin S.I.A. n° 30, de janvier 1962, les raisons principales qui justifiaient à mon avis, du point de vue de l'ingénieur, une adhésion pleine et entière de la Suisse à la CEE. Dans le numéro 21, de juillet 1959, consacré aux questions européennes à l'occasion du Congrès de la FEANI à Bruxelles, j'avais esquissé l'évolution historique de l'intégration européenne, en plaçant expressément en faveur d'une association à la CEE selon l'article 238 du Traité de Rome. A mon avis, les arguments d'alors n'ont rien perdu de leur valeur. Il est naturel que M. Studer considère ce problème avant tout sous l'angle du politicien. Je ne conteste en aucune façon que, malheureusement, une majorité de Suisses partagent encore une opinion dont j'ai la conviction qu'elle repose surtout sur un manque de connaissances de la situation réelle.

M. Studer relève sept points de mon exposé du Bulletin n° 30, de janvier 1962, sur lesquels il n'est pas d'accord. Son point de vue correspond dans les grandes lignes à l'abstentionnisme envers l'intégration européenne, prêché depuis des années par l'Union suisse des arts et métiers. Apparemment, la Suisse a atteint à son avis un degré de perfection telle qu'il n'y a pas lieu d'y toucher.

Si M. Studer parle de **d'association**, il pense de toute évidence à autre chose qu'à une association avec la CEE selon l'article 238 du Traité de Rome, à laquelle le Conseil fédéral a opposé dans son message du 5 février 1960 concernant la participation de la Suisse à la petite zone de libre échange un refus net. Ce n'est que le revirement spectaculaire de la Grande-Bretagne qui a décidé la Suisse à présenter elle aussi une demande d'association.

Il serait certainement vain de vouloir discuter la question de l'interdépendance de l'économie et de la politique. Elle est suffisamment prouvée par l'histoire. Même l'évolution de l'Association européenne de libre échange (AELE) suit cette direction, puisque plusieurs de ses membres demandent avec une insistance toujours plus grande la création d'organes institutionnels plus nombreux. Lorsque le bâtiment administratif de l'AELE souhaité par le secrétaire général, M. Figures, sera édifié à Genève, la scission économique et politique de l'Europe aura trouvé une nouvelle confirmation.

En ce qui concerne le **fédéralisme**, je partage entièrement l'avis de M. Studer, à savoir qu'une adhésion de la Grande-

Bretagne à la CEE renforcerait le parti antifédéraliste. Plus encore que de Gaulle, la Grande-Bretagne souhaitera l'« Europe des Patries », c'est-à-dire une association d'Etats souverains. C'est là une raison de plus pour la CEE de différer cette admission jusqu'à ce que son organisation institutionnelle se soit affermie. Seule une structure fédéraliste réelle avec des organismes institutionnels solides saurait garantir la liberté de ses membres et en particulier des petits Etats. L'évolution historique de la Suisse, partant d'une association d'Etats souverains pour arriver à une vraie fédération, le démontre d'une façon absolument claire. La Confédération suisse, elle aussi, a été constituée en surmontant une certaine opposition, puisque, lors du vote de la Constitution de 1848, six cantons et demi ont refusé de l'accepter. Pourtant, l'évolution ultérieure s'est toujours faite dans le sens d'un renforcement du pouvoir central, en particulier lors de la révision de la Constitution de 1874. Notre éminent spécialiste en droit public, Z. Giacometti, écrit dans son ouvrage classique sur le droit constitutionnel suisse « Bundesstaatsrecht », à propos de la Constitution de 1848 : « Seul, un pouvoir central fort, placé au-dessus des rivalités cantonales, a pu résoudre les tâches d'une vie nationale propre, et affirmer la position internationale de la Confédération. » Il faut maintenant transposer ces expériences sur le plan européen.

Les avis diffèrent fortement quant au sens et au but de la **neutralité** suisse. Toutefois, le fait que l'on commence de les discuter ouvertement, représente déjà un énorme progrès. Nombreux sont les Suisses qui pensent que la neutralité représente une sorte de rempart imprenable, destiné à nous protéger contre tout danger venant de l'extérieur. La neutralité, proclamée d'une façon unilatérale par les Suisses après Marignan en 1515, n'a pas empêché les Français d'occuper la Suisse et de créer en 1798 la République helvétique, une et indivisible. La neutralité de la Suisse n'est pas un dogme. Elle a tout au plus été une mesure destinée à assurer son indépendance. Elle a été stipulée par les puissances signataires de la deuxième Conférence de la paix de 1815 à Paris, dans les termes suivants : « La neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de l'Europe entière. » Il était nécessaire d'empêcher que l'une des puissances signataires (Autriche, France, Grande-Bretagne, Portugal, Prusse, Russie) puisse occuper les passages des Alpes, au détriment des autres. Quoique la neutralité de la Suisse ait pris par la suite une signification quelque peu différente, notamment après sa reconnaissance dans le Traité de Versailles de 1919, elle a été à l'origine une mesure de sécurité des grandes puissances, dans leur intérêt commun. Si maintenant l'Europe nou-

velle transforme entièrement ces conditions, la nécessité d'une révision du statut de neutralité de la Suisse est évidente. Il est clair toutefois que ceci suppose que l'intégration politique de l'Europe ait atteint un degré tel que cette neutralité ait perdu sa raison d'être. Il serait du reste sans autre possible de maintenir une neutralité différentielle en adhérant à la CEE.

Pour répondre à la proposition de M. Studer de s'adresser au **Conseil de l'Europe** au sujet du Registre européen de la FEANI, j'aimerais faire remarquer que la FEANI est officiellement introduite auprès du Conseil de l'Europe depuis des années déjà et qu'elle y jouit du « statut consultatif A ». Elle entretient donc les contacts les plus étroits avec le Conseil de l'Europe. Toutefois, celui-ci n'est qu'une organisation consultative, ne disposant d'aucun pouvoir réel. Il offre aux politiciens un forum très apprécié pour leurs discussions politiques européennes et contribue à la création d'un esprit européen, en organisant des conférences extrêmement utiles dans les domaines les plus divers, comme par exemple en janvier 1963 la **conférence sur la formation des ingénieurs** en Europe, où la Suisse était représentée par les recteurs des Ecoles polytechniques de Zurich et de Lausanne, et la FEANI par l'auteur du présent article. Le résultat concret des travaux du Conseil de l'Europe a consisté jusqu'ici surtout à établir des conventions, acceptées ou non par les Etats membres, et qui, de ce fait, sont restées sans grande valeur pratique. Actuellement, un soutien efficace du Registre de la FEANI par le Conseil de l'Europe est difficilement concevable, l'Angleterre, un des membres les plus importants du Conseil, ne faisant pas encore partie de la FEANI. La CEE en revanche offre, grâce à son organisation institutionnelle liant ses membres, grands et petits, la possibilité de réaliser des solutions concrètes, effectives.

J'aimerais traiter globalement, comme suit, les autres points soulevés :

On comprend aisément qu'un grand nombre de Suisses considèrent l'évolution actuelle de l'intégration européenne avec des sentiments mitigés. L'attitude du général de Gaulle, faisant preuve d'un égoïsme national manifeste, est critiquée avec raison par les fédéralistes. Mais des milieux influents français sont à l'œuvre pour activer une intégration fédéraliste. Je pense surtout au **Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe**, présidé par Jean Monnet, ami de Robert Schuman, qui jouit de la confiance de l'Angleterre et des USA, comité qui groupe des politiciens et des syndicalistes des six pays de la CEE, par exemple pour la France Pinay, Guy Mollet, A. Faure, Pleven, Pflimlin, pour l'Allemagne von Brentano, Wehner, E. Mende, Brandt, etc. Les difficultés auxquelles se heurte l'intégration demandent quelque compréhension. Par exemple, l'agriculture n'a pas suivi l'évolution rapide de l'industrie, empêchée qu'elle était de le faire, dans bien des pays, par un fort protectionnisme national. L'intégration européenne de l'agriculture pose pour cette raison des problèmes cruciaux avant tout d'ordre social. Les revendications de la France s'expliquent par le fait que son agriculture pourrait nourrir deux fois et demie sa population (Allemagne 70 %). L'opposition à l'admission de l'Angleterre est basée sur les mentalités si différentes à beaucoup de points de vue, dans l'île d'une part, sur le continent d'autre part. Il est difficile

de concevoir par exemple comment l'harmonisation de la jurisprudence, prévue dans le Traité de Rome, peut être réalisée entre l'île et le continent, car la notion du droit britannique diffère essentiellement de celle du continent. D'autre part, de nombreux partisans de la CEE ont l'impression que l'Angleterre, invitée en son temps à se faire représenter à la Conférence de Messine, où les bases du Traité de Rome ont été établies, et qui n'y avait délégué qu'un fonctionnaire de rang inférieur, a cherché ultérieurement, par sa proposition, faite au sein de l'OCDE, de créer une grande zone de libre échange, puis par l'AELE, à entraver les réalisations de la CEE. Churchill, dans son discours historique de septembre 1946 à Zurich, a laissé la Grande-Bretagne expressément de côté dans l'Union européenne qu'il proposait. De telles difficultés ne peuvent être surmontées du jour au lendemain.

L'avenir de la Suisse, qu'elle le veuille ou non, sera certainement et profondément influencé par l'intégration économique et politique de l'Europe. L'accélération de la deuxième révolution industrielle estompera petit à petit les frontières économiques et, indirectement, les frontières politiques entre les Etats européens. Le Suisse souffre d'un complexe d'indépendance et de neutralité qu'il devra surmonter tôt ou tard. On se souviendra à ce propos de la souveraineté problématique de la Suisse face aux 700 000 travailleurs étrangers indispensables à son économie, et à la contrainte qui l'a obligée à accepter les exigences italiennes au sujet du statut social des quelque 500 000 ouvriers italiens. La création d'une fédération européenne et de son organisation institutionnelle représente une tâche énorme, que ni les juristes dans leurs études théoriques, ni les politiciens au cours de grands débats, ne sauraient résoudre seuls. Pas plus le modèle suisse que celui des Etats-Unis d'Amérique ne pourraient être adoptés tels quels.

Selon Karl Jaspers, les conceptions communes au sujet de la Paix, du Droit, de la Vérité et de la Liberté constituent les bases de la société européenne. Ce sont des valeurs morales essentielles pour lesquelles il vaut la peine de faire quelques sacrifices d'ordre matériel et politique. Il faut donc trouver une solution « sui generis », qui ne saurait se réaliser que petit à petit, sur la base d'une réflexion pragmatique et théorique, et compte tenu des expériences faites avec les institutions européennes existantes. Il n'est par ailleurs pas pensable de jeter par-dessus bord les institutions européennes existantes, en faisant accepter aux pays membres une nouvelle forme d'Etat européen. Il faudra s'attendre plutôt à ce que celle-ci se cristallise par étapes autour d'un noyau existant. L'histoire nous enseigne d'autre part que l'union de l'Europe ne pourra se réaliser que sur la base d'une entente primaire entre l'Allemagne et la France. On peut admettre que la CEE, avec son organisation institutionnelle, pourrait en premier lieu être appelée à constituer ce noyau initial. Le gouvernement français peut changer et l'Angleterre deviendra mûre pour l'intégration européenne, en procédant à quelques adaptations qui sont en train de se faire. Toutes ces raisons font croire que les conditions économiques et morales sont remplies pour qu'une collaboration aussi étroite que possible puisse s'établir entre la Suisse et la CEE. Une telle collaboration correspond non seulement à l'intérêt économique direct et immédiat de notre pays,

mais aussi à sa mission européenne (voir Denis de Rouge-mont : « Mission ou démission de la Suisse »). Une politique de présence a toujours été plus profitable qu'un abstentionnisme négatif. Si la Suisse continue à renoncer à remplir son rôle de médiatrice au sein de cette Europe nais-sante, polyglotte et diverse, son prestige international — condition sine qua non de son standard économique — sera sérieusement mis en danger.

A ce propos, il semble nécessaire de rappeler quelques faits illustrant les rapports entre la Suisse et la CEE sous l'aspect économique. Comme on le sait, les relations économiques entre notre pays et l'AELE sont peu importantes, com-parées à celles qui nous lient à la CEE. Les statistiques pour 1962 donnent les chiffres suivants :

Importations suisses en provenance des pays de la CEE	63 %
Importations suisses en provenance des pays de l'AELE	13 %
Exportations suisses vers des pays de la CEE	42 %
Exportations suisses vers des pays de l'AELE	18 %

Qu'en est-il maintenant des affirmations répétées que

- 1) la Suisse ne peut accepter le tarif douanier exté-rieur de la CEE, parce que son application serait mortelle pour ses importations de matières pre-mières, et
 - 2) la Suisse ne peut adhérer à la CEE parce qu'elle dépend essentiellement de ses possibilités d'expor-tation vers le reste du monde ?
- 1) Le Dr Ch. Iffland¹ a constaté que l'imposition douanière moyenne des matières premières importées en Suisse en 1961 se présenterait comme suit :
- | | |
|---|--------|
| a) selon le nouveau tarif douanier suisse, en moyenne | 2,12 % |
| b) selon le tarif commun de la CEE | 2,16 % |
- 2) Les statistiques de la CEE pour 1962 donnent les chiffres suivants :
- | | |
|---|--------|
| Exportations suisses vers les pays de la CEE | 42 % |
| Exportations suisses vers d'autres pays | 58 % |
| Exportations des pays de la CEE vers d'au-tres pays de la Communauté (échanges intercommunautaires) | 37,5 % |
| Exportations de la CEE vers des pays non membres | 62,5 % |

Il résulte de ces chiffres — et cela étonnera peut-être beau-coup de nos compatriotes — que, d'une part, le tarif extérieur de la CEE est tout à fait acceptable, d'autant plus que les réductions survenues depuis lors rendent la comparaison encore plus avantageuse, et que, d'autre part, les pays de la CEE dépendent, encore plus que la Suisse, de leurs exportations internationales et vers les pays d'outre-mer, ce qui correspond à une concordance parfaite des besoins commerciaux.

La CEE n'est certainement qu'une étape sur le chemin de l'intégration de l'Europe. La solution définitive ne pourra

pas être réalisée d'un jour à l'autre, et il faudra prendre patience. Mais il est d'une importance capitale de ne pas manquer un des derniers trains de la CEE, même si les meilleures places sont déjà occupées. Les pays qui font partie de la CEE ont la possibilité d'exercer une influence pratique sur l'organisation politique européenne future. Pour la Suisse et les petits pays de la CEE, ceci serait d'autant plus important qu'ils ont tous les mêmes intérêts vitaux à la création d'une véritable fédération des pays européens et qu'ils devraient s'entraider pour l'obtenir. Si elle se tient à l'écart, la Suisse devra accepter tôt ou tard un fait accompli, ou bien alors rester définitivement à l'écart et se résigner à jouer un rôle infime au sein de l'Europe, semblable à celui de San Marino, Andorre ou Monaco.

* * *

P.-S. — Cet article a été écrit en juillet 1963 et n'a pas pu paraître plus tôt pour des raisons techniques (numéro du Bulletin sur la recherche). Malgré l'évolution souvent orageuse subie entre-temps par la CEE, je ne vois pas la nécessité de changer quoi que ce soit à cet exposé. La CEE ressemble à ces enfants qui poussent trop vite et devien-nent plus vigoureux après chaque maladie. La fusion des trois exécutifs Marché commun, EURATOM et CECA étant décidée, il en résultera une équipe administrative de 7000 à 8000 fonctionnaires qui obligera la CEE à progresser à pas de géant en naviguant entre les écueils du libéralisme et du dirigisme. C'est aussi la raison pour laquelle l'intégration et la conduite politiques s'imposent. Je voudrais toutefois rappeler les démarches en cours de l'Autriche auprès de la CEE. L'Autriche a déclaré qu'elle renoncera à sa participation à l'AELE, si un accord est possible avec la CEE. Il est intéressant de savoir d'où viennent les difficultés politiques. L'Autriche, en signant les procès-verbaux de Moscou, qui ont précédé la signature du Traité d'Etat de Vienne, s'est engagée à ne pas con-clure d'accords économiques avec l'Allemagne. C'est la raison de la neutralité autrichienne et de l'opposition russe à une entrée de l'Autriche à la CEE.

Le 18 février 1964, le ministre des Affaires étrangères du Danemark, Hoekerrup, a fait à Berne une conférence à laquelle assistaient entre autres trois Conseillers fédéraux et des fonctionnaires supérieurs de la Confédération. Hoekerrup, dont le pays est membre de l'AELE, a expres-sément reconnu le dynamisme de la CEE et insisté sur la nécessité de l'intégration européenne et sur celle d'éviter tout ce qui pourrait augmenter la scission économique de l'Europe. Hoekerrup a confirmé que le Danemark aurait été prêt à adhérer à la CEE en janvier 1963 et que la poli-tique de l'AELE devait être élastique et avoir pour but final l'accord avec la CEE.

Pour terminer, je voudrais adresser un pressant appel aux membres de la S.I.A., les engageant à s'intéresser à ces problèmes, dont l'importance est vitale pour notre pays. Les professions techniques sont à la base de la révolution industrielle actuelle qui bouleverse les institutions tradi-tionnelles. C'est pour les membres de ces professions un devoir d'assumer aussi une part de responsabilité dans l'évolution économique et politique qui en résulte.

(Traduit du texte original allemand)

¹ « L'approvisionnement de la Suisse en matières premières et l'organisation de l'Europe », Lausanne, 1961.

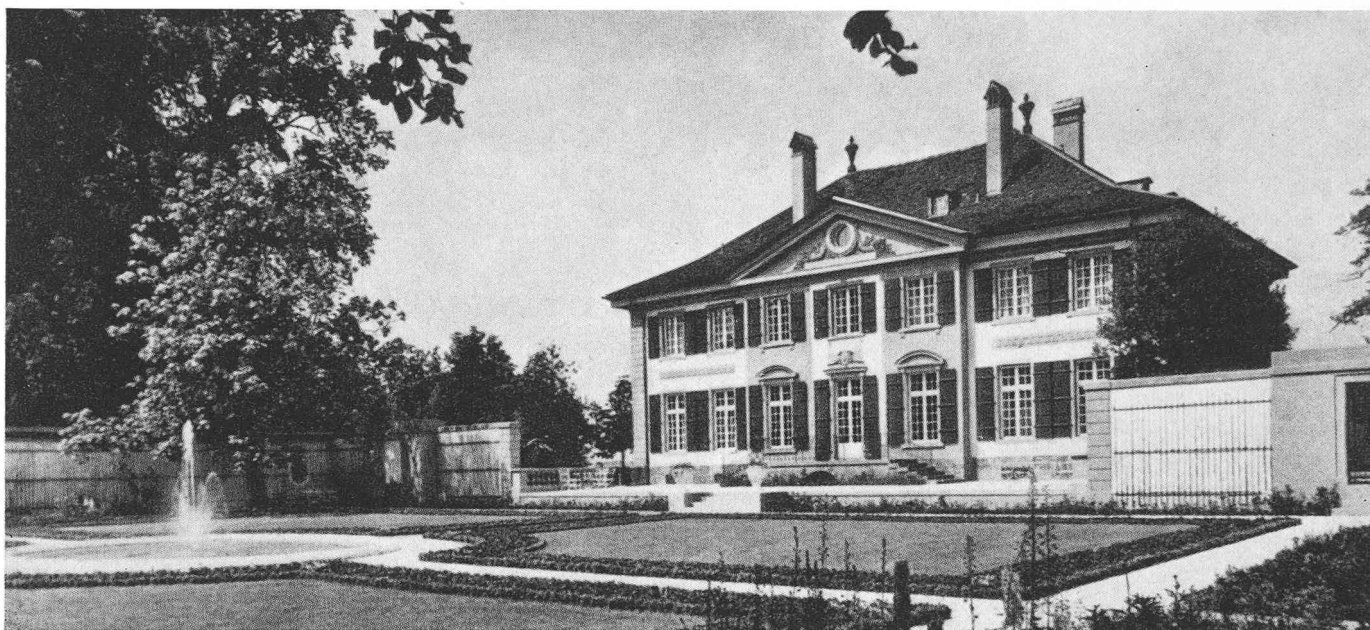


Fig. 7. — *Maison de campagne Lohn à Kehrsatz. Façade sud-ouest et jardins après la restauration 1959/60.*
(Tiré de *La Maison bourgeoise en Suisse*, volume XI, 1964)

La Maison bourgeoise en Suisse

Volume XI, canton de Berne, II^e partie, 2^e édition

Wolfgang Naegeli, architecte, président de la commission S.I.A. pour la « Maison bourgeoise en Suisse », Zurich

Dans le cadre de la publication *La Maison bourgeoise en Suisse*, éditée par la S.I.A., le second volume consacré au canton de Berne, paru en 1922, était épuisé depuis plusieurs années. Aussi, tous ceux qui admirent l'art, l'architecture et les intérieurs bourgeois du canton de Berne se réjouiront-ils d'apprendre que ce volume vient d'être réédité.

La commission S.I.A. pour la Maison bourgeoise a chargé le conservateur des monuments du canton de Berne, M. Hermann von Fischer, de procéder à la préparation de la nouvelle édition : tâche lourde et difficile, car de nombreux changements se sont produits en quarante-deux ans. Plusieurs immeubles typiques, surtout dans la ville de Berne, ont malheureusement disparu ; d'autres, au contraire, ont été rénovés dans le style de l'époque. Les reproductions des immeubles disparus ont été conservées dans le volume, pour autant que ces demeures présentaient un intérêt historique. Le texte et les photographies se rapportant à des immeubles qui subsistent ont été revus et adaptés à la situation actuelle. Le volume contient un grand nombre de nouvelles photographies, exécutées avec beaucoup de compétence et de goût par M. Martin Hesse. Relevons en particulier la belle série des maisons de campagne. Mais si la présentation des constructions qui figuraient déjà dans l'ancienne édition a été renouvelée, le volume se trouve en outre enrichi de reproductions des châteaux de Bremgarten, Hünigen, Muri, Riedburg et Neu-Worb, et des demeures rurales d'Eichberg près d'Utendorf, Rosengarten près de Gerzensee, Hubelgut Habstetten et Talgut Ittigen. M. A. Schätzle, architecte, a établi toute



Fig. 8. — *Fumoir de la maison de campagne Lohn.*
(Tiré de *La Maison bourgeoise en Suisse*, volume XI, 1964)

une série de nouveaux plans et relevés. La présentation graphique des 142 planches d'illustrations a également été beaucoup améliorée par rapport à l'ancienne édition. Le mérite en revient à M. Max Schucan, architecte, membre de la commission S.I.A. pour la Maison bourgeoise, qu'il a présidée jusqu'en 1962.

Les deux illustrations se rapportant à la maison de campagne Lohn près de Kehrsatz, reproduites ici, donneront une idée de la qualité de la présentation du nouveau volume. On sait que le domaine de Lohn appartient au Conseil fédéral, qui y reçoit depuis 1942 ses invités. La nouvelle édition du volume XI lui consacre trois planches, comportant cinq photographies et six plans, ainsi qu'une description détaillée dans le texte.

La comparaison entre l'ancienne édition et la nouvelle engagera peut-être ceux qui possèdent la première à acquérir aussi celle de 1964. Nous espérons également que ce volume gagnera de nouveaux amis à la cause de l'édition

de la Maison bourgeoise ! Les membres de la S.I.A. qui désirent compléter leur collection prendront connaissance avec intérêt des nouvelles conditions d'achat, très avantageuses.

Conditions d'achat

Volume XI, Berne II, 2^e édition 1964, prix de faveur pour les membres de la S.I.A. : volume broché, Fr. 49.— ; relié, Fr. 59.— (prix de librairie : broché, Fr. 59.— ; relié, Fr. 69.—).

Volumes parus jusqu'ici : prix selon liste envoyée aux membres de la S.I.A. en décembre 1963.

Rabais de quantité (nouveau, depuis 1964)

Achat de 2 à 4 volumes en une seule fois . . .	20 %
Achat de 5 volumes et plus en une seule fois . . .	30 %

Les commandes sont à adresser au secrétariat général de la S.I.A., case postale, Zurich 22.

Relations internationales

A. FEANI (Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs)

Le Comité de direction de la FEANI a tenu à Rome, le 20 mars 1964, sa 36^e réunion sous la présidence de M. le professeur S. Balke.

Nous nous bornerons à relever ici les points essentiels des délibérations du Comité.

1. Le Comité a dû accepter, à son grand regret, la démission de M. Eric Choisy, ancien président de la FEANI, comme délégué suisse au Comité de direction, en raison de son élection au Conseil des Etats de la Confédération helvétique. *M. Choisy a été élu par acclamations président d'honneur de la FEANI.*
2. L'activité de la FEANI depuis la 35^e réunion du Comité de direction (Helsinki, 7 septembre 1963) a été intense : cette activité s'est exercée dans les différents comités FEANI et EUSEC/FEANI, ainsi que dans les relations avec les organisations internationales.
3. Parmi les comités, il convient tout d'abord de mentionner le *Comité du Registre européen des professions techniques supérieures*. Le Comité de direction a approuvé un projet présenté par M. P. Soutter, président du Comité du Registre, et qui donne au Registre européen sa forme définitive. Ce document sera publié cette année avec une première série d'annexes. Il répartira les ingénieurs des différents pays européens en deux groupes comprenant eux-mêmes plusieurs sections. Le Comité de direction a d'autre part décidé de mettre en marche les divisions nationales chargées d'établir dans chaque pays les listes correspondantes.
4. Le *groupe de travail EUSEC/FEANI sur la formation des techniciens*, dit Comité Brenken (du nom de son président), a poursuivi ses travaux, qui verront leur conclusion avant la fin de cette année sous la forme d'un rapport très complet englobant dix-neuf nations et publié par l'OCDE.

5. Le *Comité de liaison des ingénieurs de la CEE*, dont les membres représentent les nations appartenant au Marché commun, mais qui admet des observateurs des autres pays affiliés à la FEANI et à l'EUSEC, a élu comme président M. G. Salkin (Belgique). Il a entendu un exposé de M. de Crayencour sur l'état des travaux de l'organisation de Bruxelles touchant la libre circulation des personnes et l'équivalence des diplômes, en vue de l'application du Traité de Rome.
6. Le *Comité exécutif EUSEC/FEANI sur la formation de l'ingénieur*, présidé par M. Platt (Grande-Bretagne), poursuit ses travaux ; il a entrepris, en particulier, la mise à jour du rapport EUSEC sur la formation de l'ingénieur, en raison des modifications intervenues dans les méthodes d'enseignement des différents pays.
7. Les relations avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ont été étroites et fécondes. Outre l'OCDE et la CEE, citées plus haut, la liaison est également assurée avec le *Conseil de l'Europe* et le *Bureau international du travail* sur les questions d'intérêt commun. La FEANI a coopéré avec la *Fondation européenne de la culture* en vue de la « Rencontre » de Grenoble (septembre 1963) qui a été un grand succès (cf. paragraphe B). Elle envisage de collaborer avec le *Centre européen de la culture* en vue d'une manifestation qui aura lieu à Bâle en automne.
8. La coopération EUSEC/FEANI devient toujours plus étroite, aussi bien dans les commissions communes mentionnées plus haut que dans le *Comité mixte d'action* (Joint Committee) qui s'est réuni pour la deuxième fois à Rome, le 24 mars.
9. L'Union des ingénieurs de Yougoslavie a cessé d'être « membre national » de la FEANI ; néanmoins, le contact sera conservé avec les ingénieurs yougoslaves.
10. Conformément aux décisions prises en 1963, *deux observateurs britanniques*, MM. Jervis Smith et Orr, ont

participé aux travaux de la 36^e réunion du Comité de direction et à ceux du Comité du Registre, et leur collaboration s'est avérée aussi amicale que féconde.

La prochaine réunion du Comité de direction aura lieu à Vienne, les 2 et 3 octobre 1964.

B. Rencontre internationale d'élèves ingénieurs et de jeunes ingénieurs, 17 au 21 septembre 1963, à Grenoble

Christoph Erhardt, III B/9^e sem., EPF, Zurich

Du 17 au 21 septembre 1963, plus de 200 jeunes ingénieurs diplômés et étudiants des hautes écoles techniques d'Europe ont participé à Grenoble, capitale du département de l'Isère (France), à une rencontre sur le thème **La formation de l'ingénieur et l'Europe**, sous le patronage de Son Altesse royale le prince Bernard des Pays-Bas. Par l'entremise du Comité national suisse de la FEANI, la Suisse était représentée par quatre étudiants de l'EPF et trois de l'EPUL.

Dès le premier jour de cette réunion, nos délégués ont pu se rendre compte de l'immense travail accompli par les organisateurs, la Fondation européenne de la culture et la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI). A l'aide de la documentation volumineuse qui leur avait été remise, les participants ont pu prendre connaissance des études préliminaires très poussées qui ont été faites en vue d'analyser à fond les problèmes généraux de l'ingénieur moderne. Il en a été de même pour les séries de conférences auxquelles furent consacrées les matinées. Les conférenciers étaient des personnalités haut placées de la vie politique et professionnelle, des spécialistes représentatifs des domaines que chacun d'eux avait à traiter : on comptait en effet parmi eux un membre de la Chambre des communes britannique (Labour-Party), le ministre aux questions atomiques du cabinet Adenauer, le politicien français Maurice Faure et un grand nombre de professeurs connus. La confrontation avec les domaines d'activité des orateurs eut un effet stimulant sur les auditeurs, en les engageant à mieux approfondir eux-mêmes les problèmes soulevés. D'autre part, les limites et l'efficacité nécessairement réduite de tels congrès ont nettement apparu.

Avec les thèmes principaux : « Participation des ingénieurs à la vie politique et publique », « Formation de l'ingénieur et équivalence des diplômes », « Conflits de l'ingénieur », « Problèmes que pose l'intégration à l'ingénieur », et les thèmes secondaires : « Entre les dilemmes culture/technique et culture/humanités », « Perfection du langage mathématique ? », « L'ingénieur dans la société moderne » — avec ces thèmes variés, l'ensemble des problèmes a pu être circonscrit d'une façon aussi vaste et profonde que possible. Au cours des discussions dans les groupes de travail, qui avaient lieu l'après-midi dans les salles de l'Université, la difficulté qu'éprouvent l'étudiant et le jeune ingénieur à maîtriser les notions et les conceptions des spécialistes et à garder une vue claire de l'ensemble des problèmes s'est clairement manifestée. L'obstacle de la langue étrangère s'y ajoute, dont on ne domine (malheureusement) pas la terminologie spéciale, si nécessaire pour pouvoir s'exprimer et participer à la discussion de certains points particuliers et pour éviter les malentendus ! C'était la

preuve que le problème de la connaissance des langues a aujourd'hui, plus que jamais, une importance primordiale. Une des conséquences de ces difficultés a été que le niveau des discussions, du moins les premiers jours, fut assez flottant et ne dépassa guère celui des exposés politiques ou économiques que l'on trouve en quantité dans les journaux de toutes sortes. On comprend dès lors que le but du congrès, formuler des conclusions et des synthèses claires, n'ait pas pu être atteint, du moins pas dans ce cadre général ; toutefois, il y a lieu de constater immédiatement que des problèmes aussi vastes et formulés d'une façon si peu concrète ne sauraient en aucun cas être résolus en cinq jours d'une manière satisfaisante par de jeunes universitaires. D'autre part, certains points et certaines notions « de moindre importance » ont pu être formulés avec la clarté voulue. Cette réunion a été caractérisée — nous tenons à souligner particulièrement ce côté très positif — par l'influence d'une personnalité de premier rang, celle du Français Louis Armand, praticien plus que théoricien, dont le niveau et la réputation ont fortement marqué le déroulement des débats. Ses conceptions reflétant une grande expérience et ses conclusions claires et pratiques échappent à toute critique. Nous nous bornerons à les résumer brièvement, pour en arriver aux résultats concrets de cette réunion.

Etant donné que la place occupée par la technique dans le monde d'aujourd'hui prend plus d'importance que jamais, il faut que les ingénieurs et les techniciens participent de plus en plus à la vie publique et politique et qu'ils ne limitent pas leur influence aux cercles d'études ou de spécialistes. Pour assurer une collaboration internationale, il est de plus extrêmement utile, étant donné qu'une telle collaboration s'impose de plus en plus par suite des tâches toujours croissantes (surtout dans le secteur de la construction et des machines), de créer des associations et des institutions internationales, des communautés d'intérêts sur une base professionnelle, qui libèrent des forces neuves, capables d'un travail réel. Ces forces entraînent et créent à leur tour la réalisation d'un fait concret, d'une intégration naturelle, pour ainsi dire automatique. Ce point est illustré par l'activité même de Louis Armand : il s'efforce — et il semble bien que ce soit avec succès — de promouvoir auprès du général de Gaulle l'idée de la réalisation du tunnel sous la Manche, qui reliera la Grande-Bretagne (malgré les politiciens) au continent européen. Cet exemple ouvre la voie à une intégration effective ; la diversité et le caractère des nations n'en sont pas effacés pour autant ; au contraire, car notre époque a plus que jamais besoin d'une telle diversité, qui constitue un bien culturel et spirituel précieux. A cette occasion ont été relevés le soin et l'attention qu'il convient de vouer aux rapports entre la culture et la technique.

Des excursions dans des centres industriels (Merlin-Gerin, centre de réacteurs atomiques, etc.) et dans les quartiers de la vieille ville ont confirmé, elles aussi, qu'il n'y a pas de dilemme entre culture et tradition d'une part, développement technique d'autre part ; ces domaines concordent parfaitement pour constituer la base de notre vie moderne. En marge de la réunion, les participants ont beaucoup apprécié la réception solennelle dans les salles et les jardins de la Préfecture et une excursion dans les environs de la ville, si pittoresques.

Au nom de la délégation suisse, je tiens à remercier vivement le Comité national suisse de la FEANI et particulièrement la Société suisse des ingénieurs et des architectes de leur aide dans l'organisation de notre participation.

(Traduit du texte original allemand)

C. L'utilisation et la formation des ingénieurs diplômés

Michel Cuénod, ingénieur S.I.A., Genève

Le Comité du personnel scientifique et technique de l'Organisation européenne de coopération et de développement économiques (OCDE) a convoqué les 4 et 5 novembre derniers une réunion d'experts dans le but d'examiner l'ensemble des problèmes que pose l'utilisation des ingénieurs dans une économie qui, grâce aux progrès de la science et de la technique, est en constante expansion et où les ingénieurs jouent un double rôle :

- en tant que moteurs du progrès, ils interviennent dans la mise en œuvre de la politique scientifique suivie par leurs pays ;
- en tant que réalisateurs, il leur incombe de faire bénéficier l'économie des fruits de la recherche scientifique et technique.

Les experts ont mis en relief l'importance de l'adaptation des ingénieurs aux besoins des politiques scientifiques et économiques de leurs pays. Ils ont reconnu l'opportunité d'une collaboration plus étroite entre les universités et l'industrie. Les organismes appelés à traiter des questions de formation et d'éducation en cours de carrière devraient accueillir une large participation d'industriels. Ils ont exprimé le vœu que, par l'intermédiaire de l'OCDE, s'établisse un meilleur échange d'information entre les différents pays, concernant les processus de formation et les qualifications des différents niveaux de personnel.

Ils ont recommandé que soient entreprises par l'OCDE des études ayant les objectifs suivants :

1. Définition des principes d'une politique d'utilisation des ingénieurs :

- enquête sur les fonctions remplies par les ingénieurs ;
- différences et similitudes entre ingénieurs et scientifiques dans leur formation, leur adaptabilité, leur carrière, leur emploi ;
- évolution des fonctions des ingénieurs dans le cours de leur carrière ;
- politiques d'utilisation des ingénieurs suivies par les entreprises.

2. Elaboration d'une doctrine de l'éducation des ingénieurs au cours de leur carrière :

- détermination de la forme, de la nature du programme, de l'organisation de cours de perfectionnement ;
- mesures à prendre pour que les participants puissent être libérés de leurs obligations professionnelles ;
- recrutement du personnel enseignant ;
- pédagogie particulière destinée aux adultes de formation universitaire.

3. Utilité de l'éducation en cours de carrière :

Le meilleur moyen de promouvoir un mode de formation relativement nouveau est de démontrer sa rentabilité. Une

telle étude tendrait à définir le coût des différents systèmes d'éducation en cours de carrière et essaierait d'évaluer le gain qu'elle apporte tant à l'individu qu'à l'entreprise et au pays.

4. Détermination des qualifications qui seront nécessaires aux ingénieurs dans l'avenir :

- études sur les moyens de prévoir avec quelques années d'avance les connaissances scientifiques et techniques qui seront nécessaires dans l'industrie ;
- études sur la formation de base pour déterminer quelles seront les spécialités requises, ainsi que les types d'ingénieurs (ingénieur employé dans la recherche, le développement, la production, la direction et l'administration, etc.).

5. Problème de l'adaptabilité des ingénieurs :

- étude des problèmes de la sélection et de l'orientation des étudiants répondant aux besoins des gouvernements, des entreprises et des individus eux-mêmes, pour lesquels la satisfaction du métier est un facteur fondamental de réussite ;
- examen de « facteurs d'adaptabilité », à savoir la curiosité scientifique, l'imagination, le jugement et la disponibilité de l'esprit. C'est au niveau de la formation de base qu'il convient de développer ces aptitudes, ce qui conduit à revoir sous cette optique les programmes et méthodes appliqués dans les universités et les grandes écoles. Une mention spéciale a été faite de la nécessité de développer chez les ingénieurs les aptitudes pédagogiques ; ils seront en effet responsables de veiller à l'adaptation de l'ensemble des travailleurs sous leurs ordres.

Les experts ont relevé qu'une des formes les plus constructives de la coopération internationale dans le domaine de la formation du personnel scientifique et technique de niveau universitaire consiste à envoyer des professeurs, des doyens et des directeurs d'études ou d'écoles d'ingénieurs pendant une ou deux années scolaires dans un pays étranger, à titre de professeurs invités. Cet échange existe déjà dans les universités, mais est encore peu répandu dans les écoles d'ingénieurs.

Les experts ont enfin exprimé le vœu que l'OCDE complète son enquête internationale sur l'offre et la demande de personnel scientifique et technique.

D. Collaboration internationale dans le domaine de la recherche scientifique

Michel Cuénod, ingénieur S.I.A., Genève

Le progrès scientifique qui se développe à une vitesse vertigineuse s'étend à une échelle mondiale ; la collaboration internationale dans ce domaine prend une importance toujours plus grande et les organisations internationales lui consacrent une part toujours plus considérable de leurs efforts.

C'est ainsi que l'Organisation européenne de coopération et de développement économiques (OCDE) avait organisé, les 3 et 4 octobre derniers, une conférence ministérielle avec, à l'ordre du jour, l'examen des points suivants :

- problèmes politiques scientifiques qui se posent aux gouvernements ;

- problèmes de coopération scientifique intergouvernementale ;
- relation entre la science et la croissance économique.

L'OCDE a créé un « Service central pour la coopération internationale dans la recherche scientifique » qui assure par voie directe ou indirecte la collaboration de quelque 60 équipes internationales, groupant plus de 1000 chercheurs. Le principe d'activité de ce service est le suivant : après avoir défini un sujet de recherche, il invite les experts des pays membres à une rencontre en vue de définir un programme commun de recherche réparti entre les instituts et laboratoires de ces pays. Loin de se substituer aux organisations nationales de recherche, l'OCDE cherche à leur donner une nouvelle impulsion en les amenant à collaborer, à échanger leurs expériences et à se répartir les tâches de recherche.

D'autre part, l'OCDE a créé un « Comité du personnel scientifique et technique » dont le but est d'étudier et de mettre en exécution les moyens de remédier au manque de personnel scientifique et technique que l'on constate de façon générale.

Ainsi que l'a relevé M. Alexander King, directeur des Affaires scientifiques de l'OCDE : « Chaque fois que les possibilités de développement dépassent les ressources utilisables, on est obligé de faire un choix et de concevoir une politique. Cela est vrai de la recherche scientifique, où les gouvernements doivent déterminer la meilleure répartition à donner à leurs ressources matérielles et humaines. A première vue, la notion d'une politique scientifique nationale visant à assurer l'équilibre optimal des efforts, compte tenu des besoins nationaux et des possibilités de la science, semble incompatible avec la tradition de liberté scientifique. Cependant, une politique conçue comme une orientation n'implique pas nécessairement une intervention dans la conduite des recherches ; en fait, une sage politique nationale, particulièrement dans la recherche fondamentale, doit laisser au travailleur scientifique dans son laboratoire la liberté de choisir le sujet de son étude et le sens des travaux qu'il entreprend. La politique scientifique vise plutôt l'exploitation globale des ressources, l'équilibre et l'efficacité de leur utilisation et leur application à la satisfaction des besoins nationaux, économiques, sociaux ou militaires. »

Une telle politique doit porter en particulier sur les points suivants :

- définition des objectifs généraux à donner à la recherche ;
- définition des moyens destinés à promouvoir la recherche ;
- formation des chercheurs ;
- développement de la coopération internationale en matière scientifique ;
- coordination de l'activité des organisations scientifiques et techniques nationales.

Conscients que la prospérité de leurs Etats dépend dans une large mesure du développement chez eux de la science et de la technique, les ministres, réunis à Paris les 3 et 4 octobre derniers, ont décidé :

- 1) de tenir une nouvelle réunion sur le même sujet d'ici deux ans ;

- 2) de constituer un comité intérimaire composé de hauts fonctionnaires compétents en matière de politique scientifique et chargés
 - de continuer à étudier les questions relatives à la définition d'une politique scientifique nationale et internationale,
 - d'examiner les moyens de promouvoir les programmes scientifiques nationaux et internationaux,
 - de faire l'inventaire et l'étude des questions à soumettre à la prochaine conférence ministérielle ;
- 3) de demander au secrétariat général de l'OCDE de fournir à ce comité les concours qui lui seront nécessaires.

* * *

Lors de la réunion de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, qui s'est tenue à Lugano, les 1^{er} et 2 février derniers, M. Michel Batisse, chef de la Division des ressources naturelles au Département des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, a fait un large tour d'horizon de l'activité de l'UNESCO dans le domaine des sciences et de la technique. Vu l'importance de ce domaine pour le développement économique des nations du tiers-monde, l'UNESCO a décidé de lui consacrer un effort spécial ces prochaines années, effort qui prendra en particulier les formes suivantes :

- encouragement des associations et unions scientifiques internationales, en leur donnant un appui pour l'organisation de congrès scientifiques, symposiums et autres manifestations internationales ;
- établissement et mise en exécution de programmes de recherche, en particulier sur les sujets suivants :
 - lutte contre les zones arides
 - recherche océanographique
 - biologie cellulaire
 - recherche sur le cerveau
- décennie « hydrologie internationale » qui débutera en 1965 ;
- assistance technique et scientifique des Etats membres, pour leur permettre de définir et de réaliser une politique scientifique nationale se manifestant en particulier par la création de laboratoires et de centres de recherche ;
- formation du personnel scientifique par l'octroi de bourses d'étude et la création d'écoles techniques. C'est ainsi qu'avec l'appui du « fonds spécial » des Nations Unies, les projets suivants sont en étude ou en voie de réalisation, avec la collaboration de l'UNESCO :
 - 24 écoles d'enseignement technique, nécessitant 26 millions de dollars
 - 9 écoles d'ingénieurs, nécessitant 10,8 millions de dollars ;
- étude des conséquences économiques, sociales et humaines de l'industrialisation.

* * *

Il est à souhaiter que la Suisse s'associe dans la mesure de ses moyens à cette œuvre de solidarité internationale et qu'elle se donne l'organisation nécessaire pour cela. Dans l'éditorial du Bulletin S.I.A. n° 35 (décembre 1963), consacré à la recherche, nous avons relevé l'intérêt de la prise

en main de toutes les questions d'ordre général relatives à la recherche, par un délégué de nos autorités fédérales ; il est réconfortant de constater que nos autorités sont conscientes de leurs responsabilités nouvelles dans ce domaine. Lors de la conférence qu'il a présentée le 7 décembre dernier à l'Association des amis de l'Université de Berne, M. le Conseiller fédéral H. P. Tschudi a relevé ce qui suit :

« Il faudra revoir l'organisation de la recherche dans l'administration fédérale. La nouvelle réglementation confiera sans doute à un organisme unique le soin de suivre dans le pays et à l'étranger les développements de la recherche qui offrent de l'importance pour la Confédération. Cet organisme aurait, en collaboration étroite avec les cantons universitaires, avec les milieux scientifiques et avec l'économie, la tâche d'élaborer des propositions au sujet des mesures à

prendre sur le plan national et sur le plan international. Un tel organisme consultatif, qui coordonnerait aussi l'activité interne de l'administration, devient indispensable du moment que le Conseil fédéral doit avoir une politique de la recherche. Bien qu'une coopération entre les hautes écoles ainsi qu'entre elles et la recherche industrielle puisse être réalisée directement, un office spécialisé de la Confédération pourrait contribuer à affermir cette liaison. Enfin, la création du dit office devient surtout nécessaire parce qu'on attend généralement dans notre pays que celui-ci intensifie l'encouragement de la recherche. Il faudra donc très prochainement examiner quelle forme doit prendre l'organisme qui préparera les décisions du Conseil fédéral dans le domaine de la politique scientifique. »

(Citation traduite de l'allemand.)

Communications du secrétariat général

A. Assemblée des délégués du 14 décembre 1963 à Soleure

L'assemblée des délégués du 14 décembre 1963 débuta par un rapport du président central de la S.I.A., M. A. Rivoire, et du secrétaire général, M. G. Wüstemann, sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués du 17 mai 1963 et sur les problèmes actuels dont s'occupe la S.I.A. Les délégués entendirent ensuite des exposés de MM. W. Althaus, architecte à Berne, sur les travaux du Centre d'études FAS/SIA pour la rationalisation du bâtiment, A. Métraux, ingénieur à Bâle, sur ceux de la commission centrale des normes, et G. Gruner, ingénieur à Bâle, sur la revision des tarifs d'honoraires et sur la participation de la S.I.A. à l'Exposition nationale suisse 1964. Les délégués confirmèrent la décision de l'assemblée des délégués du 25 février 1950, selon laquelle la réduction des contributions de bureaux n'est valable que pour les membres âgés de moins de trente ans. *Le budget pour 1964 fut approuvé à l'unanimité*, les cotisations et contributions de bureaux étant maintenues aux mêmes montants qu'en 1963. En rapport avec le budget, un postulat de la section de Bâle, demandant que le Comité central présente à la prochaine assemblée des délégués une proposition pour une révocation du contrat actuel, très défavorable pour la S.I.A., relatif à l'édition de la « Maison bourgeoise » fut adopté.

La revision des normes n° 113 pour le calcul et l'exécution de maçonneries donna lieu à un examen approfondi et fut approuvée à titre provisoire pour une année, compétence étant laissée au Comité central et à la commission de mettre les normes au point. Passé le délai d'un an, celles-ci devront être soumises à nouveau à l'assemblée des délégués.

La revision du règlement du groupe professionnel des ingénieurs de l'industrie, motivée par la fusion de ce groupe avec le groupe professionnel des ingénieurs-mécaniciens, fut approuvée avec une modification rédactionnelle. La revision des statuts de la section neuchâteloise et de la section des Grisons fut également adoptée à l'unanimité.

Sous les « divers », M. Rivoire communiqua que la question de la réduction du nombre des délégués est actuellement

à l'étude et qu'une proposition concrète sera soumise à une prochaine assemblée des délégués sur ce point. Le Comité central prit note d'une proposition demandant que la question des membres non rattachés à une section fasse l'objet d'une réglementation plus stricte, selon laquelle la qualité de membre isolé n'entrerait en ligne de compte que pour les membres résidant à l'étranger.

B. Comité central

Outre les affaires courantes, comme l'examen des demandes d'admission de candidats non diplômés d'une haute école, le C. C. a procédé aux élections suivantes :

- M. François Sillig, arch., Lausanne,
à la commission pour les honoraires des architectes
- M. Henry Masson, arch., Zurich,
à la commission pour les honoraires des architectes
et à la commission pour la revision du tarif d'honoraires des architectes
- M. Mirko R. Ros, ing. civil, Zurich, et
M. Rudolf Schluginhaufen, ing. civil, Frauenfeld,
comme représentants du groupe des ingénieurs des ponts et charpentes à la commission pour les publications de la S.I.A.
- M. Jean Allemann, ing. méc., Genève,
à la commission centrale des normes
- M. Claude Rossier, ing. électr., Genève,
au comité du groupe des ingénieurs de l'industrie
- M. Richard Heierli, ing. civil, Zurich,
comme représentant de la GEP à la commission des titres
- M. Ernest Martin, arch., Genève, et
M. Jean-Claude Piguet, ing. civil, Lausanne,
comme représentants des sections romandes, respectivement du « Bulletin technique de la Suisse romande »,
à la commission pour les publications de la S.I.A.
- M. Gustav auf der Maur, arch., Saint-Gall,
à la commission pour les honoraires des architectes.

Le C. C. a fixé la marche à suivre pour exécuter les décisions de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1963. Il a notamment constitué un groupe de travail comprenant un membre de chacune des sections de Bâle, Berne, Genève et Vaud pour la *mise au point rédactionnelle des normes n° 113*. Le C. C. a étudié la situation créée par le référendum lancé par les Anciens du Technicum de Winterthour contre la *nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle*. Il a décidé, sous réserve de l'approbation des délégués, que la S.I.A. participera financièrement à l'action en faveur de la nouvelle loi. Les *mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre le renchérissement* ont également occupé le C. C. (cf. paragraphe E).

Le C. C. a approuvé le *budget pour 1964 du Centre d'études FAS/SIA pour la rationalisation du bâtiment*, dont la S.I.A. est membre fondateur, étant entendu que la garantie de la S.I.A. pour la couverture des dépenses du Centre ne dépassera pas Fr. 30 000.—.

Il a pris connaissance du résultat des délibérations avec le canton de Zurich concernant l'article 42 des *Principes pour les concours d'architecture*. Une entrevue avec des représentants du canton de Zurich, à laquelle participa également le président de la commission des concours de la S.I.A., a permis de trouver un compromis qui est actuellement à l'étude au canton et qui doit permettre, sans modification de l'article 42, de supprimer les difficultés rencontrées par l'application de cet article dans le canton de Zurich.

Le C. C. approuva les *instructions pour l'application des tarifs d'honoraires n°s 102, 103, 104 et 108*, mises au point sur la base des travaux des différentes commissions des honoraires. Ces « instructions » viennent de sortir de presse.

Dans sa séance du 25 mars 1964, le C. C. a approuvé les *comptes de 1963*, qui seront soumis à l'assemblée des délégués du 29 juin. Dans cette même séance, le C. C. a adopté une série de *propositions de la commission centrale des normes*. Il s'est notamment déclaré d'accord que la S.I.A. demande un avis de droit sur la question de savoir si les normes doivent être examinées article par article à l'assemblée des délégués. D'entente avec la commission centrale des normes, le C. C. a décidé de faire *réviser les normes n° 166*, « règles concernant la composition des bétons », et a approuvé l'élaboration de normes sur les *façades-rideaux*, n° 169, sur les *revêtements plastiques pour les toits*, n° 170, et sur le *coefficient d'utilisation pour les plans d'aménagement de quartiers*. Enfin, le C. C. partage l'avis de la commission centrale des normes que la S.I.A. devrait s'occuper activement du *problème de l'isolation thermique et de la lutte contre les pertes dans le domaine du chauffage des locaux*. La commission présentera des propositions concrètes à ce sujet.

Le C. C. étudie actuellement la question de la *création d'un groupe professionnel des urbanistes et d'un groupe professionnel des ingénieurs des procédés*. Il s'occupe également de l'établissement par la S.I.A. de directives techniques devant compléter la loi sur la protection des civils et de normes pour le calcul des pipelines.

A la séance du 25 mars prit part M. E. H. Etienne, ingénieur, président du Comité national suisse de la *Conférence mondiale de l'énergie*, qui renseigna le C. C. sur les préparatifs de la *session partielle* de cette organisation, qui aura lieu en septembre 1964 à Lausanne.

C. Groupe professionnel S.I.A. des ingénieurs de l'industrie GII

L'assemblée des délégués de la S.I.A. du 14 décembre 1963 à Soleure a pris une décision importante concernant le groupe professionnel des ingénieurs de l'industrie (GII). Sanctionnant la fusion de ce groupe avec le groupe professionnel des ingénieurs-mécaniciens, l'assemblée des délégués a approuvé le règlement révisé du groupe professionnel des ingénieurs de l'industrie (c'est le nom que portera le nouveau groupe).

Alors que le programme d'activité du GII en vigueur jusqu'à cette date prévoyait uniquement l'étude de questions non techniques et d'ordre général, telles que la formation des ingénieurs, le rôle de ces derniers dans l'entreprise et dans la vie professionnelle, des problèmes de caractère philosophique concernant la profession d'ingénieur, le nouveau règlement prévoit que le GII pourra s'occuper à l'avenir aussi de questions techniques. L'initiative dans ce domaine sera laissée à des groupes de spécialistes encore à créer, qui bénéficieront de l'appui du comité du GII.

Le GII comprenant surtout des ingénieurs mécaniciens et électriciens (rappelons à ce propos que les ingénieurs mécaniciens ne disposent pas d'une organisation professionnelle en Suisse, tandis que les ingénieurs électriciens peuvent adhérer à l'Association suisse des électriciens, qui accepte toutefois aussi des membres sans formation spéciale dans ce domaine), tous les ingénieurs mécaniciens et électriciens membres de la S.I.A. feront désormais automatiquement partie du GII, à moins qu'ils ne produisent par écrit un refus motivé. Il n'en résulte pour eux aucune obligation ni aucune charge financière supplémentaires. Les membres de la S.I.A. appartenant à d'autres branches peuvent également, sur demande, faire partie du GII. Une demande écrite au secrétariat général de la S.I.A. suffit.

Il est probable que le poids essentiel de l'activité du GII continuera à se porter comme par le passé sur les questions d'intérêt général, comme les problèmes de la formation, ceux de la collaboration dans les grands teams des entreprises et les questions d'éthique en rapport avec la technique. Aussi cette activité ne s'adresse-t-elle pas seulement aux ingénieurs mécaniciens et électriciens occupés dans l'industrie, mais aussi aux ingénieurs civils et aux ingénieurs-conseils des différentes spécialités, aux physiciens, chimistes, mathématiciens, etc.

Journées du Mont-Pèlerin 1964

Depuis des années ont lieu, au Mont-Pèlerin sur Vevey, des journées d'études organisées par les groupes des ingénieurs de l'industrie des sections vaudoise et genevoise de la S.I.A., en commun avec la Société d'études économiques et sociales, Lausanne, et le Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman, Vevey. Ces colloques sont très enrichissants pour tous les collègues qui s'intéressent aux questions relatives à l'administration des entreprises. Cette année, les journées du Mont-Pèlerin ont eu lieu les 25 et 26 avril, sur le thème *Aspects humains de l'administration de l'entreprise*. Il est prévu de publier dans un prochain numéro un compte rendu de cette manifestation, qui a réuni environ soixante ingénieurs et économistes et une vingtaine de dames, et qui a connu un grand succès.

D. Section neuchâteloise

Les assemblées générales des sections de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont ratifié en date du 4 mai 1963, respectivement du 21 juin 1963, le projet de fusion présenté par les comités de ces sections. Les statuts de la nouvelle section — qui porte le nom de section neuchâteloise — ont été approuvés par l'assemblée des délégués de la S.I.A. du 14 décembre 1963. Afin de maintenir la vie et l'activité des deux anciennes sections, deux groupes locaux restent constitués. La fusion a principalement pour objectif la cohésion de la section neuchâteloise dans ses relations avec les autorités cantonales et avec la Société centrale.

E. Mesures pour lutter contre le renchérissement

Le 17 mars 1964 sont entrés en vigueur les arrêtés fédéraux concernant la lutte contre le renchérissement. Ces arrêtés doivent être soumis dans le délai d'une année, donc au plus tard jusqu'au 17 mars 1964, au suffrage populaire. La direction de la S.I.A. a accordé dès l'abord à cette question toute son attention. L'arrêté relatif à la construction, notamment, peut avoir des conséquences directes sur le travail des bureaux d'ingénieurs et d'architectes. La S.I.A. s'est toutefois efforcée de considérer la question dans son ensemble et elle tiendra compte, dans l'attitude qu'elle adoptera, du fait qu'il ne s'agit pas de défendre des intérêts particuliers, mais bien de prendre en considération l'intérêt général du pays.

Comme la S.I.A. n'a pas eu la possibilité, au stade des préconsultations du Conseil fédéral, d'exprimer son avis en tant qu'association — seules les associations de fait ont été consultées — un entretien à caractère informatif a eu lieu le 3 février avec le secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique. A cette occasion, les représentants de la S.I.A. ont été renseignés sur la conception d'ensemble des mesures du Conseil fédéral et le Département leur a communiqué qu'une consultation de la S.I.A. était envisagée au stade des mesures d'application.

Par la suite, les sections ont été priées de constituer des comités locaux chargés de traiter spécialement les questions relatives au freinage de la surchauffe. Certains de ces groupes ont déjà pris contact avec les offices cantonaux auxquels incombe l'exécution des mesures relatives aux autorisations de construire. Le 23 mai a eu lieu à Berne, à l'occasion d'une conférence des présidents des sections de la S.I.A., un entretien auquel participèrent aussi les représentants des comités locaux et qui fut suivi d'un très intéressant exposé de M. Louis Schwegler, ing. S.I.A., préposé du Département fédéral de l'économie publique aux questions de constructions, sur les mesures prises dans ce domaine. Nous reviendrons sur ce sujet.

F. Centre européen d'analyse des données « ESDAC » Nomination d'un architecte ou d'un ingénieur-conseil

La Commission préparatoire européenne de recherches spatiales cherche pour l'étude du Centre européen d'analyse des données « ESDAC », à Darmstadt, un architecte ou un ingénieur. Outre de hautes qualifications professionnelles, le candidat doit posséder une expérience suffisante de la construction de centres de calcul. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Département politique fédéral, division des organisations internationales, à Berne.

G. Retraite des cadres suisses ayant travaillé en France

Les Suisses ayant occupé des fonctions de cadres salariés (directeur, ingénieur, technicien, chef d'atelier, etc.) dans une entreprise française ou étrangère ayant son siège en France peuvent demander une reconstitution de carrière pour les années antérieures à 1947, ce qui doit leur permettre d'obtenir une retraite en fonction des années d'activité validées, s'ils se trouvent dans les conditions requises par la Convention collective nationale du 14 mars 1947. Les membres de la S.I.A. que cette question intéresse peuvent s'adresser au secrétariat général, 8022 Zurich, tél. (051) 27 38 17, pour obtenir des renseignements complémentaires.

H. Membres « perdus »

Nous avons malheureusement perdu le contact avec toute une série de membres de la S.I.A. La correspondance envoyée aux adresses indiquées ci-après nous est revenue. Nous prions les membres qui connaissent l'adresse actuelle de l'un ou l'autre de ces collègues de bien vouloir nous la communiquer.

Merci d'avance à ceux qui pourront nous aider.

Ing. Arri Italo, Bubenberplatz 10, Bern
Arch. von Arx Arnold, Ringstr. 5, Olten
Ing. Bally Michel, Technikumstr. 92, Winterthur
Arch. Beaudouin Eug., Grand-Rue 20, Genève
Ing. Becker Jacques, av. Mohammed-V 321, Rabat (Maroc)
Ing. Beer Robert, Schöngrünstrasse, Solothurn
Arch. Bertoli Jack, ch. Nant-d'Argent 19, Cologny GE
Ing. Brasseur Alexis-Pierre, rue des Mazots, Sierre VS
Ing. Bruttin Antoine, Chalet Alpengruss, Saas-Almagell
Ing. Cougas Démètre, Academias 23, Athen
Ing. Décombaz Ch., av. des Alpes 34, Lausanne
Arch. Devaris Barbara M., ch. de la Pommeraiie 17, Prilly
Arch. Devaris Denis, ch. de la Pommeraiie 17, Prilly
Ing. Duncan Adrien A., av. Paul-Chaix 13, Conches GE
Ing. Durler Charles F., rue Mazarine 74, Paris IV^e
Ing. Girard Albert, Gryphenhübeliweg 10, Bern
Ing. Girsberger Robert, ch. du Levant 5, Lausanne
Arch. Gürdogan Osman, rue Grand-Pré 57, Genève
Arch. Hauser Andres, Leuengasse 10, Basel
Ing. Hirbec Michel, rue Blériot 2, Grenoble/Isère
Arch. Kessler Franz, Haus Albl, Davos
Arch. Matthey Jacques, rue Dancet 11, Genève
Arch. Maurer Friedrich, Peter Rot-Str. 55, Basel
Ing. Meyer Werner, Gotthardstr. 69, Zürich 2
Arch. Moruzzi Fulvio, Croix-d'Or 29, Genève
Arch. Nissen Timothy, Grossmünsterplatz 6, Zürich 1
Ing. Noussan Emiro, rue du Conseil-Général 8, Genève
Arch. Oral Ahmed Ergun, Bettackerstr. 7, Glattbrugg
Ing. Perret Roland Paul, av. Pierre-Grenier 1, Boulogne/Seine
Arch. Pfister François, route de Berne 7, Lausanne
Ing. Riva Ottorino, Paraná 759, Buenos Aires
Ing. Rohrer Hansjörg, Küttigerstr. 30, Aarau
Arch. Rossi Giancarlo, Claire Cité, Martigny-Bourg
Ing. Sandoz Jean-Pierre, bd Montmorency 23, Paris XVI^e
Ing. Schallée Jean, av. du 11-Novembre 51, Bruxelles
Arch. Schlapp Jacqueline, Herrenweg 15, Reinach BL
Ing. Schuler Ernst, Heganstr. 55, Schaffhausen
Ing. Szerdahelyi Dénes, Gebhartstr. 28, Bern
Ing. Tempelos Eustache, rue Fylis 159, Athènes
Arch. Trechsel Heinz Rudolf, East Lane 15, Ridgefield/Conn.
Arch. Vital Buolf, via Cimone 70, Rom
Arch. Wipf Jürg, Sihlfeldstr. 10, Zürich 3

I. Nouvelles publications de la S.I.A.

Les publications suivantes ont paru ces derniers mois :

A. Imhof : « La profession d'ingénieur » . . . Fr. 3.—
M. Beaud : « La responsabilité des ingénieurs
et des architectes » . . . » 4.—
Liste officielle des membres de la S.I.A. 1963/64 » 4.—

Nouvelles normes

- N° 125 Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de plâtrerie (1963) Fr. 1.—
- N° 133 Conditions et mode de métré pour les sols en linoléum, matière plastique, parquet-liège et caoutchouc, en bandes et en plaques (1963) » —.80
- N° 141 Conditions et mode de métré pour l'exécution des jardins (1963) » 1.—
- N° 168 Conditions et mode de métré pour les revêtements de plafonds et parois en dalles et éléments préfabriqués (1963) » 1.—
- Instructions pour l'application des règlements et tarifs d'honoraires S.I.A. n°s 102, 103, 104 et 108, Tarif B (1963) gratis
- Ces publications peuvent être commandées au secrétariat général de la S.I.A., 8022 Zurich.

K. Concours d'architecture dans les cantons romands

La section vaudoise de la S.I.A. nous a signalé que, tandis que les concours d'architecture organisés dans le canton de Vaud sont généralement ouverts aux architectes des cinq cantons romands, cette solution n'est que rarement adoptée par les autres cantons romands, si bien que les architectes vaudois subissent de ce fait un préjudice. Pour remédier à cet état de choses, nous prions les membres de la S.I.A. qui sont appelés à fonctionner dans les jurys des concours organisés en Suisse française d'user de leur

influence pour obtenir que les concours soient ouverts aux architectes de tous les cantons romands.

L. Manifestations

1964

- 10-17 mai Voyage d'étude du groupe professionnel de la S.I.A. des ingénieurs du génie rural en Autriche.
- 22 mai, à Berne Séance du Comité central de la S.I.A.
- 23 mai, à Berne Conférence des présidents des sections S.I.A.
- 29-31 mai, à Lausanne Assemblée générale de la GEP.
- 1er-26 juin Voyage d'étude de la S.I.A. au Canada et aux Etats-Unis (Mexique).
- 29 juin, à Lausanne Assemblée des délégués de la S.I.A.
- 13-17 septembre à Lausanne Session partielle de la Conférence mondiale de l'énergie.
- 4-7 octobre, à Bâle Assemblée de la « Verfahrenstechnische Gesellschaft im VDI ».
- 16/17 octobre, à Zurich Assemblée générale et journées d'études du groupe professionnel S.I.A. des ingénieurs des ponts et charpentiers (GPPC).
- 24 octobre, à Zurich Assemblée générale du groupe professionnel S.I.A. des ingénieurs de l'industrie (GII).

Mutations

du 16 octobre 1963 au 31 mars 1964

A. Admissions

			Section
Bodmer, A.	ing. civil	Aarau	Argovie
Oswald, P.	architecte	Bremgarten	Argovie
Strauss, A.	ing. topogr.	Zofingue	Argovie
Wassmer, M.	architecte	Aarau	Argovie
Fischer, P.	ing. civil	Reuenthal	Baden
Ritz, H.	ing. méc.	Baden	Baden
Schiffertli, F.	ing. civil	Klingnau	Baden
Bartlome, E.	ing. méc.	Birsfelden	Bâle
Bauer, H.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Baumann, R.	ing. méc.	Allschwil	Bâle
Bischoff, N.	architecte	Bâle	Bâle
Hilbe, E.	ing. méc.	Riehen	Bâle
Meuli, K.	ing. chim.	Birsfelden	Bâle
Mögli, A.	ing. méc.	Allschwil	Bâle
Münz, W.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Pasquier, M.	ing. civil	Bâle	Bâle
Signer, H.	ing. civil	Bâle	Bâle
Stalder, F.	architecte	Bâle	Bâle
Suter, H. R.	architecte	Bâle	Bâle
Thalmann, M.	ing. civil	Muttenz	Bâle
Tritschler, F.	architecte	Bâle	Bâle
Trommer, H.	ing. méc.	Binningen	Bâle
Copeland, J. A.	architecte	Maggingen	Berne
Gaschen, H.	architecte	Berne	Berne
Gergely, B.	ing. civil	Thoune	Berne
Gierisch, M.	architecte	Berne	Berne
Guggisberg, U. Ch.	ing. civil	Bienne	Berne
Locher, H. G.	ing. civil	Gümligen	Berne
Marchand, G.	ing. civil	Berne	Berne
Müller, W.	ing. méc.	Berne	Berne

			Section
Rey, E.	ing. civil	Berne	Berne
Salchli, J. P.	architecte	Burgdorf	Berne
Weber, J. P.	ing. civil	Kehrsatz	Berne
Dewarrat, M.	géomètre	Fribourg	Fribourg
Fornerod, R.	géomètre	Fribourg	Fribourg
Bacchetta, Y.	ing. civil	Chêne-Bourg	Genève
Devaud, G.	ing. civil	Genève	Genève
Dowmont, R. C.	ing. électr.	Genève-Grand-Lancy	Genève
Fischer, C.	ing. civil	Genève	Genève
Fornallaz, A.	architecte	Genève	Genève
Gabos, A.	ing. civil	Genève	Genève
Gallusser, R.	architecte	Versoir-Ville	Genève
Hoechel, E.	architecte	Genève	Genève
Janiszewski, Z.	architecte	Genève	Genève
Küpfer, G.	architecte	Meyrin	Genève
Robert, M.	ing. civil	Chambésy	Genève
Seiler, J. J.	ing. civil	Genève	Genève
Tomic, M.	architecte	Genève	Genève
von Meiss, P.	architecte	Chêne-Bourg	Genève
Wintsch, K.	ing. méc.	Chêne-Bougeries	Genève
Zglav, S.	ing. méc.	Genève	Genève
Bärtsch, A.	ing. civil	Coire	Grisons
Beusch, E.	ing. civil	Coire	Grisons
Broggi, M.	ing. civil	Klosters	Grisons
Bundi, E.	architecte	Zurich	Grisons
Gaegauf, H. V.	ing. électr.	Malans	Grisons
Gansner, A.	architecte	Coire	Grisons
Menn, H. P.	architecte	Coire	Grisons
Rheinberger, H.	architecte	Vaduz	Grisons

Section

<i>Besson, R.</i>	ing. horloger	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Décoisard, J.</i>	ing. électr.	Le Locle	Neuchâtel
<i>Form, G. W.</i>	ing. méc.	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Hetzel, M.</i>	ing. électr.	Bienne	Neuchâtel
<i>Manzini, G.</i>	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Perrenoud, G.</i>	architecte	Le Landeron	Neuchâtel
<i>de Pourtalès, F.</i>	ing. forestier	La Chaux-de-Fonds	Neuchâtel
<i>Wyler, Ch. F.</i>	ing. électr.	Cortailod	Neuchâtel
<i>Hintsch, G.</i>	ing. forestier	Appenzell	Saint-Gall
<i>Müller, J.</i>	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Lutz, H.</i>	ing. rural	Lichtensteig	Saint-Gall
<i>Sommer, P.</i>	ing. civil	Horn	Saint-Gall
<i>Arnoczky, P.</i>	ing. électr.	Uhwiesen	Schaffhouse
<i>Brügger, W.</i>	ing. électr.	Schaffhouse	Schaffhouse
<i>Huber, W.</i>	ing. électr.	Schaffhouse	Schaffhouse
<i>Jacob, A.</i>	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
<i>Knill, P.</i>	ing. méc.	Siblingen	Schaffhouse
<i>Meyer, W.</i>	ing. civil	Danderyd	Schaffhouse
<i>Roffler, Ch. M.</i>	ing. électr.	Neuhausen a. Rhf.	Schaffhouse
<i>Sabathy, W.</i>	ing. civil	Soleure	Soleure
<i>Conca, A.</i>	ing. civil	Lugano	Tessin
<i>Fraschina, S.</i>	ing. civil	Zurich	Tessin
<i>Grignoli, G.</i>	ing. civil	Massagno/Lugano	Tessin
<i>Meier, U.</i>	ing. topogr.	Minusio	Tessin
<i>Montofani, D.</i>	ing. géom.	Lugano	Tessin
<i>de Rogatis, A.</i>	architecte	Lugano	Tessin
<i>Pastorelli, R.</i>	ing. géom.	Lugano	Tessin
<i>Sartoris, G.</i>	ing. civil	Castagnola	Tessin
<i>Simona, P.</i>	ing. civil	Lugano	Tessin
<i>Wälli, E.</i>	ing. rural	Arbon	Thurgovie
<i>Lerjen, J. J.</i>	ing. rural	Viège	Valais
<i>Beer, F. R.</i>	ing. géom.	Prilly	Vaud
<i>Blumenberg, E.</i>	ing. électr.	Pully	Vaud
<i>Carroz, J. P.</i>	ing. civil	Pully	Vaud
<i>Gogniat, J. C.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Küng, W.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Martinez-Vez, J.</i>	ing. électr.	Lausanne	Vaud
<i>Parietti, L.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Pašić, Vl.</i>	architecte	Lausanne	Vaud
<i>Pereira da Costa, A.</i>	architecte	Lausanne	Vaud
<i>Révész, L. L.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Sadek, A. S.</i>	ing. civil	Vevey	Vaud
<i>Saegesser, E.</i>	architecte	Lausanne	Vaud
<i>Spahn, R.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Vianu, D.</i>	ing. civil	Nyon	Vaud
<i>Zoller, H.</i>	ing. électr.	Vevey	Vaud
<i>Bächli, H. U.</i>	architecte	Lucerne	Waldstätte
<i>Caflisch, J.</i>	ing. rural	Wollerau	Waldstätte
<i>Lauterer, H.</i>	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
<i>Nussbaumer, A.</i>	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
<i>Rüssli, W.</i>	architecte	Lucerne	Waldstätte
<i>Wasescha, P. J.</i>	ing. électr.	Lucerne	Waldstätte
<i>Holenweg, P.</i>	ing. civil	Winterthour	Winterthour
<i>Isler, J.</i>	ing. civil	Winterthour	Winterthour
<i>Schneeberger, J.</i>	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
<i>Baumgartner, A.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Bodmer, P. Y. L.</i>	architecte	Herrliberg	Zurich
<i>Bonalli, K.</i>	architecte	Oberengstringen	Zurich
<i>Burzi, E.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Csonka, L. Th.</i>	ing. civil	Zollikerberg	Zurich
<i>Eckardt, P. M.</i>	géologue	Zurich	Zurich
<i>Felber, J.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Finschi, L.</i>	architecte	Küsnacht	Zurich
<i>Gerster, G.</i>	architecte	Zurich	Zurich

Section

<i>Guyot, Ph.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Heer, K.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Hess, R.</i>	ing. civil	Adliswil	Zurich
<i>Hintermann, A.</i>	ing. méc.	Meilen	Zurich
<i>Hopman, C. S.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Itchner, P.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Kehrli, W.</i>	ing. civil	Herrliberg	Zurich
<i>Keller, A.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Keller, P.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Keszy, H. A.</i>	architecte	Glattbrugg	Zurich
<i>Kuhn, E.</i>	ing. électr.	Wallisellen	Zurich
<i>Kuhn, K.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Lischner, K. R.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Locher, H.</i>	ing. électr.	Uster	Zurich
<i>Ludin, W. M.</i>	ing. méc.	Rüschlikon	Zurich
<i>Lüscher, M.</i>	architecte	Zollikerberg	Zurich
<i>Lüscher, S.</i>	architecte	Zollikerberg	Zurich
<i>Magnussen, A.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Meyer, Ch.</i>	ing. électr.	Zurich	Zurich
<i>Otto, H. J.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Panacek-Mügler, M.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Rizzoli, M.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Ryser, F.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Schubiger, St.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Schwab, F.</i>	ing. électr.	Meilen	Zurich
<i>Schwarz, W.</i>	ing. rural	Bülach	Zurich
<i>Sonderegger-Froidevaud, H. C.</i>	ing. civil	Glattbrugg	Zurich
<i>Stein, A.</i>	architecte	Berikon	Zurich
<i>Stüssi, F.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Vatter, B.</i>	architecte	Kilchberg	Zurich
<i>von Waldkirch, J.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>von Moos, A.</i>	géologue	Zurich	Zurich
<i>von Morvay, C.</i>	ing. rural	Erlenbach	Zurich
<i>Wanner, K.</i>	ing. rural	Bülach	Zurich
<i>Winkler, B. C.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Wyss, J.</i>	ing. électr.	Dübendorf	Zurich
<i>Zolliker, H.</i>	ing. civil	Wettingen	Zurich
<i>Jud, E.</i>	ing. civil	San Francisco	Membre isolé
<i>Moro, R.</i>	architecte	Sceaux (Seine)	Membre isolé
<i>Schellenberg, E.</i>	ing. civil	Dietikon	Membre isolé

B. Décès

<i>Herzog, H.</i>	ing. civil	Aarau	Argovie
<i>Schaffner-Merlini, J.</i>	ing. civil	Aarau	Argovie
<i>Böhler, O.</i>	ing. civil	Bâle	Bâle
<i>Saladin, O.</i>	ing. chim.	Muttenz	Bâle
<i>Stehle, A.</i>	ing. méc.	Bâle	Bâle
<i>Zürcher, E.</i>	ing. méc.	Bâle	Bâle
<i>Berner, G. A.</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Stierlin, A.</i>	D ^r phil. II	Berne	Berne
<i>Stücker, O.</i>	architecte	Bienne	Berne
<i>Genoud, A.</i>	architecte	Fribourg	Fribourg
<i>Beck, W.</i>	ing. électr.	Schaan FL	Grisons
<i>Marazzi, A.</i>	architecte	Lugano	Tessin
<i>Durrer, F.</i>	ing. civil	Zurich	Waldstätte
<i>Renggli, W.</i>	ing. électr.	Lucerne	Waldstätte
<i>Debrunner, A.</i>	architecte	Zollikon	Zurich
<i>Herrensperger, W.</i>	ing. électr.	Zurich	Zurich
<i>Karrer, J.</i>	ing. méc.	Lucerne	Zurich
<i>Müller, O.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Pfegghard, O. H.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Stahel, M.</i>	ing. civil	Thalwil	Zurich
<i>Tausky, F.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Zollikofer, H.</i>	ing. méc.	Zurich	Zurich